



PLAN LOCAL D'URBANISME

VILLE D'AUXONNE – JANVIER 2022



RAPPORT DE PRÉSENTATION – TOME 1

DIAGNOSTIC SOCIODÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

 **Soberco**
environnement
INGÉNIERIE & CONSEILS



SOMMAIRE

I. Positionnement territorial	4		
A. Motivations de la révision du PLU	4		
B. Contexte géopolitique & armature territoriale	5		
1. Positionnement régional	5		
2. Rôle dans l'armature territoriale	6		
3. Les équipements de proximité	8		
C. Mobilités et déplacements	10		
1. Les déplacements à grande échelle	10		
2. Les déplacements d'échelle locale	12		
3. Les solutions alternatives à la voiture	14		
4. Les aménagements piétons et cyclables	15		
5. Capacités de stationnement	16		
II. diagnostic socio-économique	20		
A. Évolutions et perspectives démographiques	20		
1. Profil démographique de la ville d'Auxonne	20		
2. Migrations résidentielles	25		
3. Profil des ménages	26		
B. L'habitat	27		
1. État global du parc de logements	27		
2. Statut d'occupation des résidences principales	30		
3. Caractéristiques des résidences principales	34		
4. Dynamiques de production de logements	35		
5. Marché de l'habitat	37		
6. Publics spécifiques et gens du voyage	38		
C. Profil socio-économique	39		
1. Caractéristiques de l'emploi	39		
2. Caractéristiques des établissements actifs	43		
3. Les zones d'activité économique	45		
4. L'économie touristique	49		
D. Diagnostic agricole et forestier	53		
1. L'agriculture	53		
2. La forêt et l'activité forestière	61		
E. Synthèse du volet socio-démographique et économique	66		

I. POSITIONNEMENT TERRITORIAL

A. MOTIVATIONS DE LA RÉVISION DU PLU

En lien avec les dernières évolutions législatives et réglementaires, la ville d'Auxonne a prescrit, par délibération du 31 mars 2021, la révision de son Plan Local d'Urbanisme pour le réadapter aux nouveaux enjeux conditionnant son développement.

Les élus ont parallèlement affiché leur volonté de mettre l'accent sur l'opérationnalité du document d'urbanisme pour faciliter la mise en œuvre de ses objectifs. Adaptation au changement climatique, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, limitation de l'imperméabilisation des sols, adaptation de l'offre en logements, densification urbaine, ... sont autant d'enjeux que la collectivité souhaite aborder, de façon concertée, dans le présent PLU.

Le Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Auxonne devra être compatible avec les documents règlementaires qui encadrent le développement du territoire à plus larges échelles.



B. CONTEXTE GÉOPOLITIQUE & ARMATURE TERRITORIALE

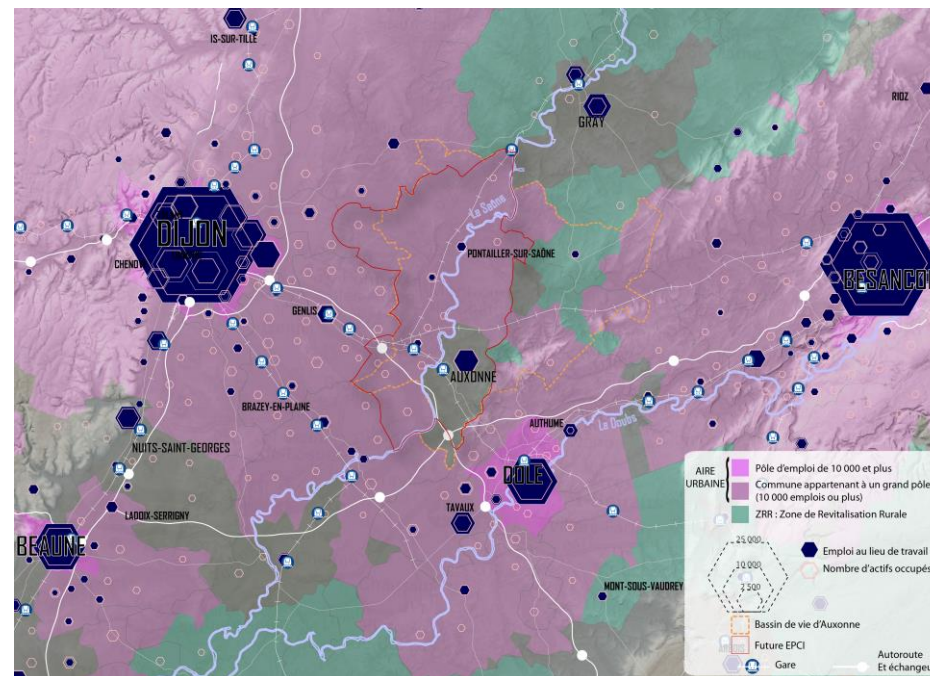
1. POSITIONNEMENT RÉGIONAL

La ville d'Auxonne (7600 habitants) est localisée à la croisée de deux pôles urbains majeurs à l'échelle régionale, à une trentaine de kilomètres de la Métropole de Dijon (254 000 habitants), et à environ 45 km de la Métropole de Besançon (194 000 habitants). L'agglomération du Grand Dole (53 000 habitants) exerce également une influence notable sur la ville, Dole se situant à moins de 15 km.

Auxonne joue un rôle de pôle urbain autonome, marqué par la présence d'un bassin d'emploi conséquent (3300 emplois), et d'une offre de services et d'équipements d'intérêt intercommunal confortée par un réseau performant d'infrastructures de transport plaçant la ville au carrefour des dynamiques métropolitaines : autoroute A39 (échangeur de Soirans à moins de 7 km) et RD 905 entre Dijon et Dole, .

Elle occupe ainsi naturellement le statut de bourg-centre du territoire intercommunal (Communauté de Communes Auxonne Pontarlier Val de Saône – 35 communes regroupant 23 000 habitants). Elle joue également un rôle prépondérant à l'échelle du PETR Val de Saône Vingeanne, réunissant la CAP Val de Saône et la CC Mirebellois et Fontenois (32 communes, 12 600 habitants). Auxonne est toutefois située en partie sud du territoire intercommunautaire, qui s'étend en longueur sur plus de 50 km du nord au sud sans bénéficier d'un axe de transport fonctionnellement structurant.

Adossée à la Saône, la ville-centre bénéficie en parallèle de dynamiques démographiques favorisées par un cadre environnemental et paysager remarquable représentant un réel levier d'attractivité résidentielle et touristique.



Source INSEE/GEOFLA, réalisation Urbicand

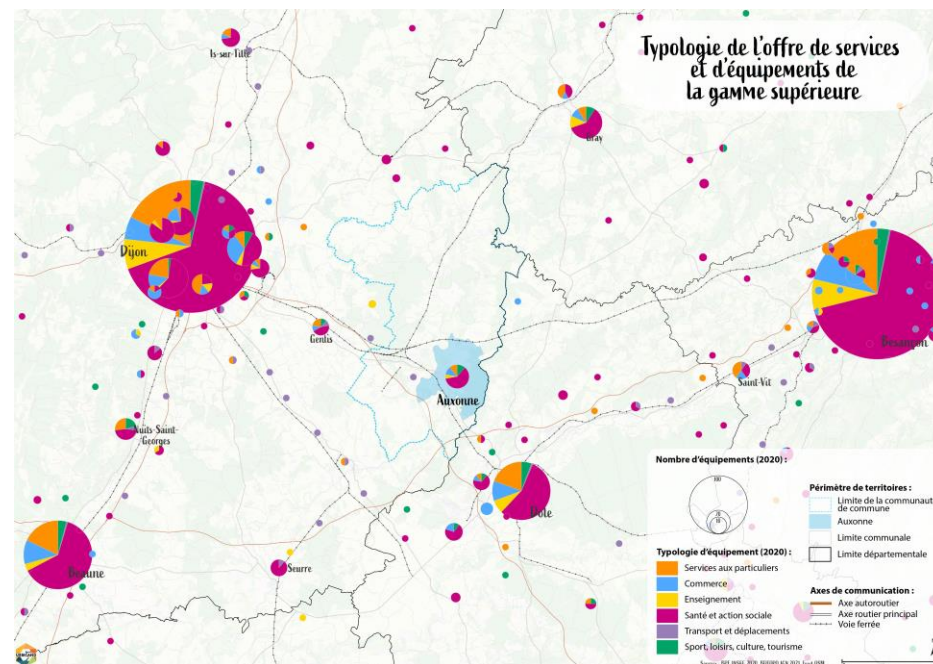
2. RÔLE DANS L'ARMATURE TERRITORIALE

Désignée « Pôle de centralité » par le SRADDET et « pôle structurant » par le Schéma de Cohérence Territoriale, Auxonne se démarque des communes et des bourgs du secteur par l'existence d'une offre en commerces, services et équipements répondant aux besoins d'un bassin de vie qui dépasse le périmètre intercommunal.

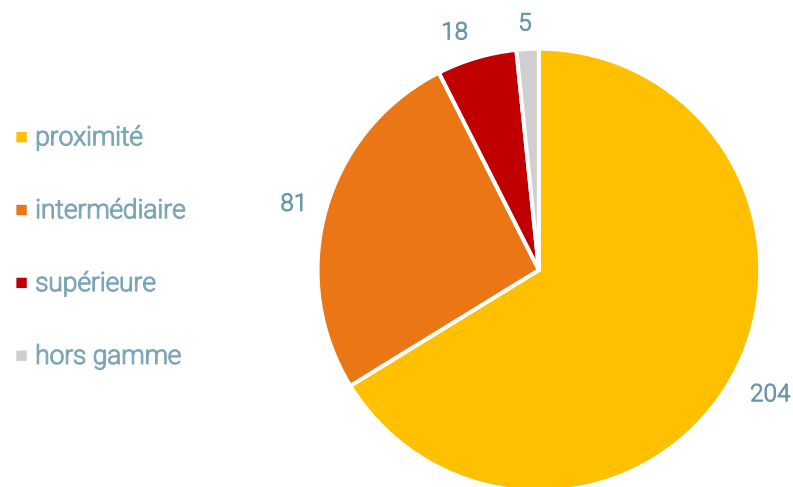
Le pôle d'Auxonne joue ainsi un rôle notable dans l'armature urbaine d'échelle régionale, notamment grâce à sa position intermédiaire entre plusieurs pôles urbains majeurs (Métropole de Dijon portant 5 500 équipements, Métropole de Besançon, 4 500 équipements, et Dole avec 1 100 équipements) et à son rôle d'accueil de populations actives et de familles.

Auxonne dénombre ainsi 308 équipements dont une centaine participe particulièrement au rayonnement du bourg au-delà de son territoire propre (gammes « intermédiaires » et « supérieures » des équipements selon l'Insee), en permettant de répondre à des besoins spécifiques ou exceptionnels de la population et ainsi de limiter les besoins de déplacement vers les grands pôles voisins : hôpital, collège et lycée, gendarmerie, cinéma, Caisse d'Allocations Familiales, équipements sportifs spécialisés, port de plaisance, ... Auxonne affirme son rayonnement par rapport aux bourgs centres voisins :

- | Genlis porte près de 210 équipements dont moins de 70 sont issus de la gamme intermédiaire ou supérieure,
- | À l'échelle du SCoT, Mirebeau-sur-Bèze porte environ 95 équipements (dont 30 supra-locaux) et Fontaine-Française 65 équipements (15 supra-locaux),
- | À l'échelle de la CAP Val de Saône, Pontailier-sur-Saône comporte 75 équipements dont moins de 20 rayonnent au-delà de l'échelle communale.



GAMMES D'ÉQUIPEMENTS À AUXONNE (INSEE 2020)

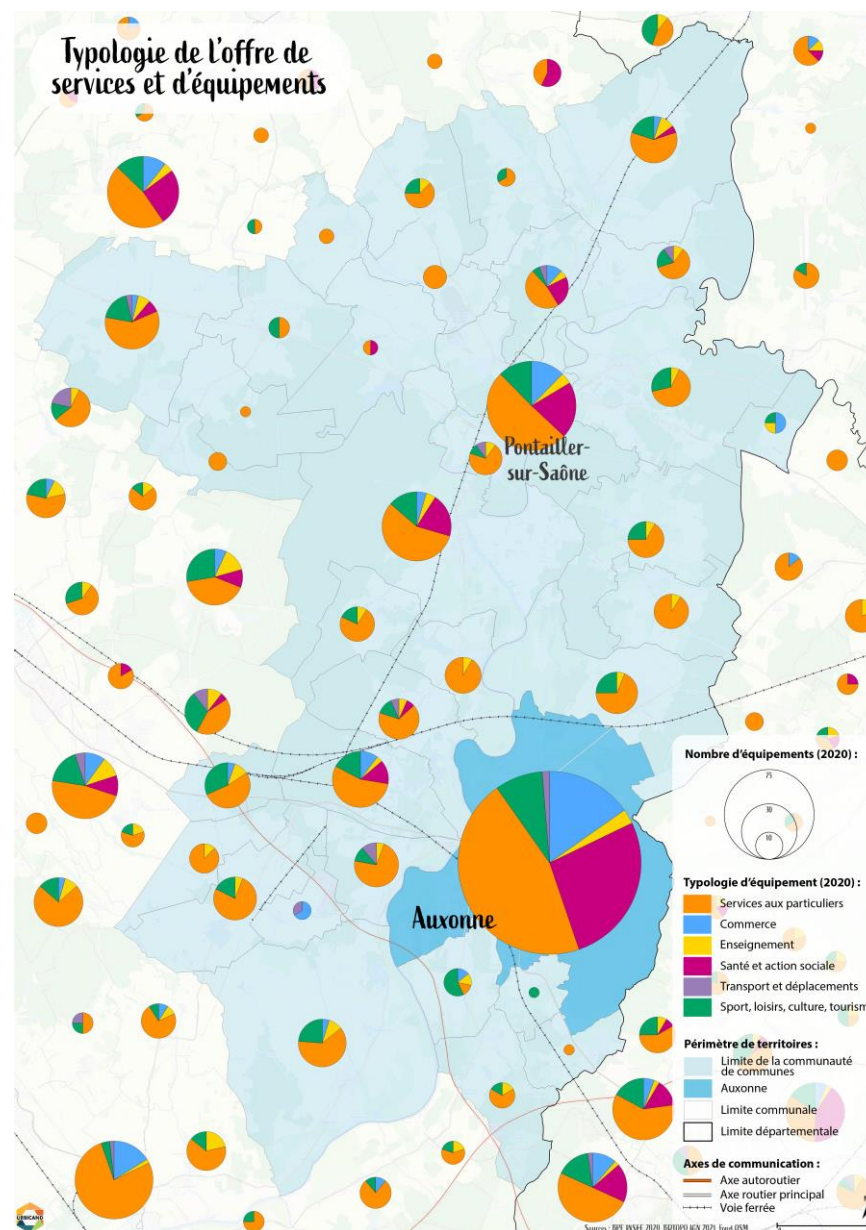


Parmi les équipements d'Auxonne issus des gammes supérieures et intermédiaires, on retrouve notamment :

Domaine	Exemple d'équipements existants (BPE Insee 2020)
Services aux particuliers	Agences d'intérim, gendarmerie, Direction Régionale des Finances Publiques, banques, funérarium, contrôle-technique, auto-écoles, vétérinaires, ...
Commerce	Hypermarché, supermarchés, commerces spécialisés (parfumerie, bricolage, vêtements, électroménager, opticiens, ...)
Enseignement	Lycée, collège, écoles maternelles
Santé et action sociale	Établissement moyen séjour, établissement psychiatrique, gastro-entérologue, soins et services à domicile pour personnes âgées et personnes handicapées, sages-femmes, orthophoniste, podologue, psychologue, ambulances, laboratoire d'analyses, EHPAD, crèches, ...
Sports, loisirs, culture, tourisme	Cinéma, salle d'exposition, piscine municipale, terrain d'athlétisme, salles de sport spécialisées, office de tourisme intercommunal, école de musique et auditorium, hôtels

Les phénomènes de périurbanisation impliquant notamment les familles engendrent une baisse de fréquentation du lycée, malgré la présence de classes générales et professionnelles ainsi qu'un très bon taux de réussite au bac. Beaucoup d'actifs travaillant sur Dijon ou sur Dole, la scolarisation des élèves dans les établissements privés de ces secteurs représente pour les parents l'opportunité d'optimiser leurs besoins quotidiens en déplacements. Un phénomène identique est ressenti au niveau du collège et des écoles de la ville. Le Groupe Mont Roland de Dole exerce notamment une attractivité importante, en regroupant plusieurs degrés scolaires (2 écoles, collèges et lycée).

Le musée Napoléon fait l'objet d'un projet d'agrandissement et de réouverture (collections paléolithiques, musée du maraîchage, entreposage des œuvres...).



3. LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

Auxonne possède également une offre développée et diversifiée en services, commerces et équipements répondant aux besoins de proximité de la population.

La ville d'Auxonne possède 6 écoles primaires, dont :

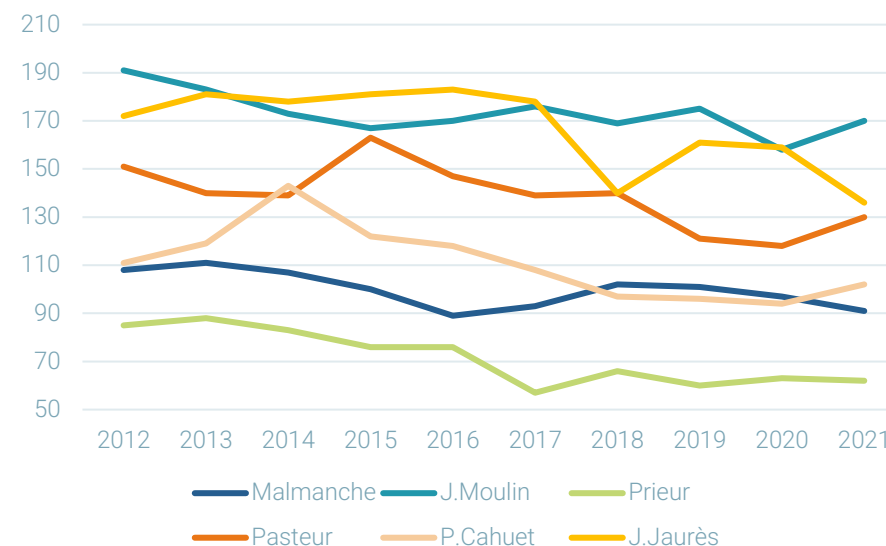
- | 3 écoles maternelles : Malmanche, 91 élèves en 2021 ; Pierre Cahuet, 102 élèves ; Prieur de la Côte d'Or, 62 élèves ;
- | 3 écoles élémentaires : Jean Jaurès, avec 136 élèves en 2021 ; Jean Moulin, 170 élèves ; Louis Pasteur, 130 élèves.

Les effectifs scolarisés au sein des écoles d'Auxonne sont en diminution faible mais régulière sur la dernière décennie, marquant le manque de renouvellement des populations jeunes habitant la ville-centre, renforcé par le vieillissement et par la périurbanisation des ménages.

La compétence petite-enfance & jeunesse est exercée par la Communauté de Communes dont Auxonne fait partie. Un multi-accueil de 25 places existe rue du Réservoir. Il n'est pas identifié de besoins d'extensions particuliers, l'accueil pouvant se faire sans liste d'attente à l'heure actuelle. Le développement démographique attendu pourra toutefois demander une réflexion sur le développement de micro-crèches à l'échelle de la ville-centre pour répondre aux besoins des familles.

La commune porte par ailleurs trois projets de création d'aires de jeux, à l'arrière du Château d'Auxonne, à proximité de la Brizotte et du cheminement piéton donnant accès au pôle scolaire de la Croix des Sarrasins, et au cœur du quartier d'habitat collectif de la Colombière.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES ENTRE 2012 ET 2021 (SOURCE : VILLE D'AUXONNE)



La ville possède plusieurs équipements sportifs et de loisirs notables situés en dehors de la tache urbaine, et ne présentant pas de besoins d'aménagements particuliers connus : terrain de motocross, terrain de tir sportif, terrain de paintball. La bibliothèque, située sur la rue principale du centre-bourg, fait par ailleurs l'objet d'une transformation en médiathèque, au sein du bâti existant.

Les services techniques de la ville seront déplacés sur une friche économique (au niveau de la ZA Grande Plaine) d'ici à 2023. L'ancien site pourrait faire l'objet d'une reconversion à destination de logements. Les bâtiments du SDIS, implantés rue Sainte-Colette, ont récemment fait l'objet d'une extension en lieu et place d'anciens préfabriqués, sur le même site.

L'accessibilité numérique

Le déploiement de la fibre et donc du Très Haut Débit sur Auxonne est prévu par le SDTAN pour fin 2022, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL). L'opérateur Altitude Infra a ainsi la responsabilité de raccorder les foyers via sa filiale Coraï d'ici à cette date.

Le Conseil Départemental de la Côte d'Or a mis en place un Espace Numérique à Auxonne. Son rôle est d'accompagner le public dans la maîtrise des outils numériques, et ainsi participer à la lutte contre la fracture numérique dont peuvent notamment souffrir les personnes âgées : services publics en ligne, accueils numériques, télétravail, réunion à distance, initiation et perfectionnement à l'informatique, aide à la recherche d'emploi, ...

C. MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

1. LES DÉPLACEMENTS À GRANDE ÉCHELLE

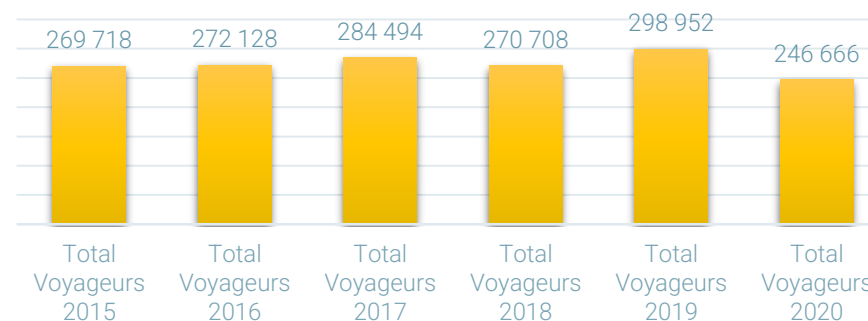
La ville d'Auxonne jouit d'une position stratégique à l'échelle régionale, confortée par la proximité d'infrastructures de transport majeures facilitant les échanges avec les pôles urbains voisins :

- | L'autoroute A39 entre Dijon et Dole est accessible en moins de 7 minutes en voiture (échangeur de Soirans) ;
- | L'autoroute A36 entre Beaune et Besançon est accessible en approximativement 15 minutes (échangeur Dole-Authume). Il est ainsi possible de rejoindre les deux pôles en 45 minutes ;
- | La route départementale n°905 traversant la ville permet d'accéder au centre de la métropole dijonnaise en moins de 30 minutes et à Dole en 15 minutes ;
- | L'axe ferré TER Dijon – Besançon-Viotte offre des allers-retours quotidiens vers Dijon (trajet d'environ 20 minutes), vers Dole (moins de 10 minutes) puis vers Besançon (35 à 40 minutes). Le service possède un haut niveau de cadencement, facilitant les déplacements quotidiens : approximativement 27 départs par jour vers ces directions, avec un premier départ le matin à 5h30 et des arrivées s'effectuant en soirée jusqu'à 22h30.

Les statistiques de fréquentation de la gare d'Auxonne entre 2015 et 2020 indiquent une stabilité voire une légère progression du nombre de voyageurs (malgré une baisse sensible au cours de l'année 2020 du fait des restrictions sanitaires à l'œuvre) permettant a priori de justifier de son maintien sur le long terme. Bien que non située sur le territoire administratif d'Auxonne, la gare présente des enjeux de modernisation et d'amélioration des connexions via

modes doux vers le centre-ville d'Auxonne.

Evolution de la fréquentation de la gare d'Auxonne
2015-2020 - source : SNCF 2021

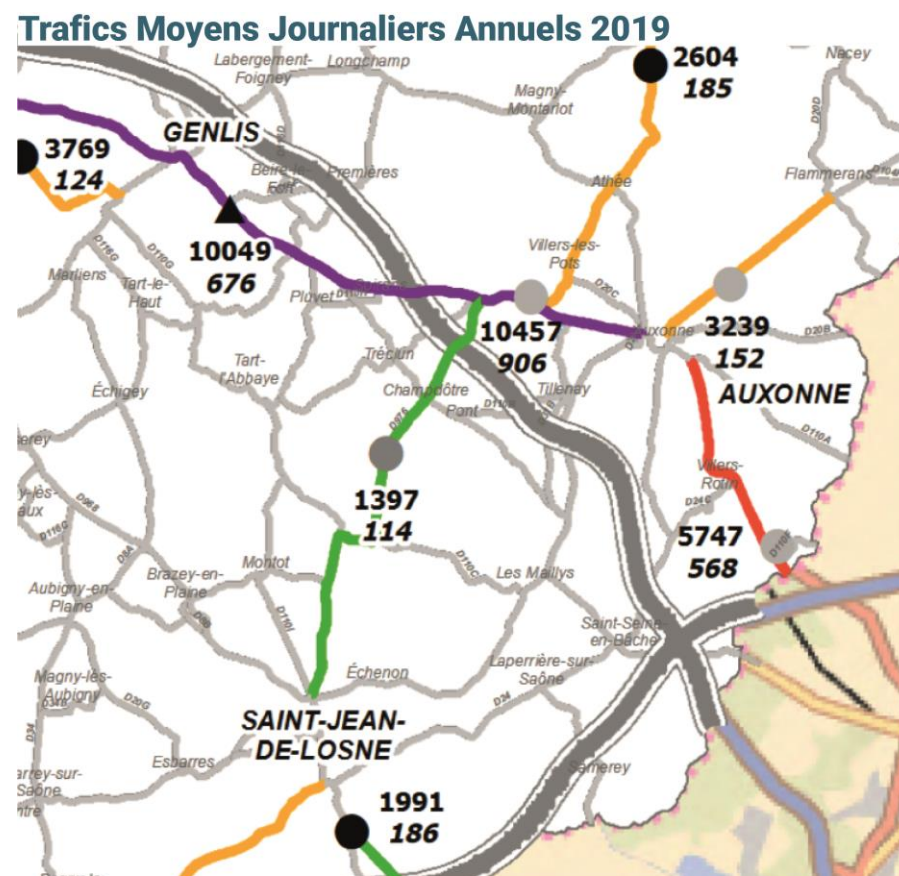


Mobigo (service de la Région Bourgogne-Franche-Comté) propose en parallèle une liaison en car entre Auxonne et Dijon (ligne LR110), à raison d'un départ par jour de la semaine (arrivée à Dijon à 7h30 le matin) et 2 possibilités de retour sur Auxonne en soirée avec des départs de Dijon entre 17h35 et 18h30. Ces services sont ainsi plus adaptés aux étudiants qu'aux actifs, le cadencement ne paraissant pas suffisant pour répondre à la diversité des besoins de ces derniers. Un aller-retour est également proposé le samedi.

Si les axes autoroutiers sont suffisamment éloignés des secteurs habités de la ville-centre pour ne pas générer de fortes nuisances, notamment sonores, la RD 905 classée « Route à Grande Circulation » traverse quant à elle les espaces habités, et constitue un itinéraire de transports exceptionnels de 3^e catégorie. Les RD 20 (en direction de Besançon) et 24 (en direction de Saint-Jean-de-Losne) sont également des itinéraires de transports de 1^{ère} catégorie. Ces axes sont ainsi

le support de flux de circulation (véhicules légers et poids-lourds) pouvant avoir un impact non-négligeables sur la qualité de vie à leurs abords, en raison des flux ou des nuisances particulières générées.

En matière d'aménagements, la ville a pour objectif dans les prochaines années d'engager la rénovation des principales routes communales dégradées, notamment ceux assurant la desserte des quartiers périphériques depuis le centre-ville : rue Malmanche/rue Matrat, rue de Chevigny, rue de Moissy.



50000 = Trafic Moyen Journalier Annuel Tous véhicules
 50000 = Trafic Moyen Journalier Annuel Poids-lourds

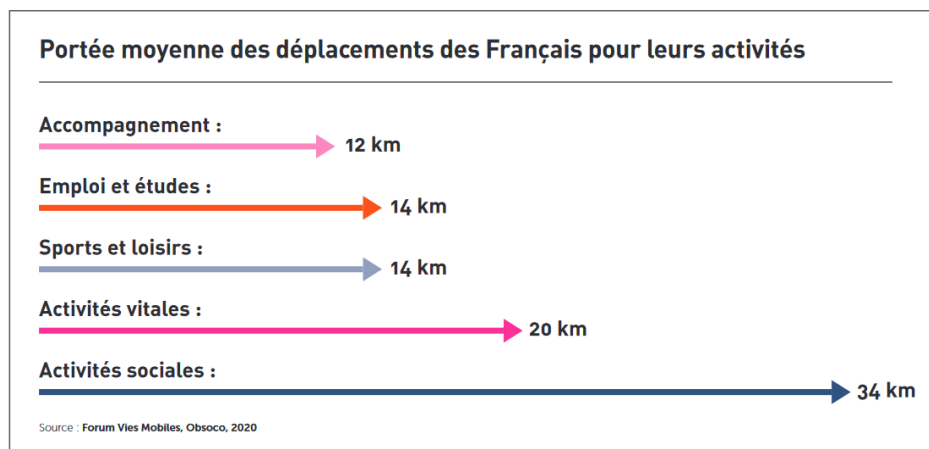
Classification du trafic (tous véhicules) :

- 501 à 2 000 véhicules par jour
- 2 001 à 5 000 véhicules par jour
- 5 001 à 10 000 véhicules par jour
- 10 001 à 20 000 véhicules par jour
- ▲ Siredo 2019
- Tournant 2019
- Tournant 2018
- Tournant 2017

source : Conseil Départemental De La Côte-D'or - Pôle Aménagement Et Développement Des Territoires - Maps - Msig - 2020

2. LES DÉPLACEMENTS D'ÉCHELLE LOCALE

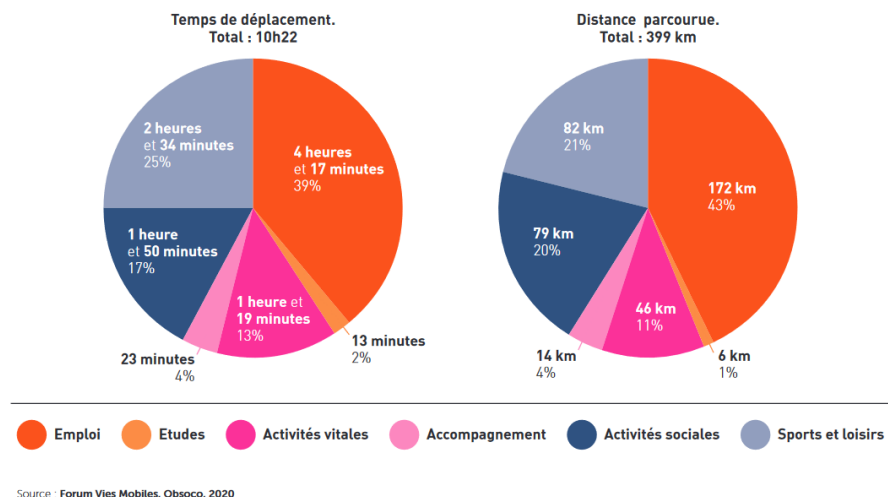
Les déplacements effectués au sein de la ville sont pluriels et le mode de transport utilisé peut varier selon leur motif et leur origine. L'enquête nationale Mobilité et Modes de Vie 2020 donne quelques indicateurs permettant d'apprécier les spécificités des déplacements :



Au total, près de 60% du temps et des distances consacrées aux déplacements le sont dans le cadre d'activités liées au travail, aux études, aux activités vitales ou à l'accompagnement.

Il est considéré que le seuil de 9 km est la distance pouvant être parcourue en vélo en 30 minutes, permettant de se passer de la voiture pour des personnes moyennement sportives. En 2020, seuls 29% des Français déploient leur mode de vie en proximité directe (soit à moins de 9 km de leur domicile – hors activités sociales).

Les déplacements hebdomadaires des Français



A Auxonne, les habitants effectuent principalement leurs trajets domicile-travail en voiture (67%), tandis que seuls 15% se rendent à leur travail à pied et 2% en vélo. **Il existe ainsi un potentiel de développement de l'utilisation des modes actifs** au sein d'une commune concentrant l'emploi et ne présentant pas de contraintes topographique ou morphologique majeures, propres à pénaliser ces modes de déplacement.

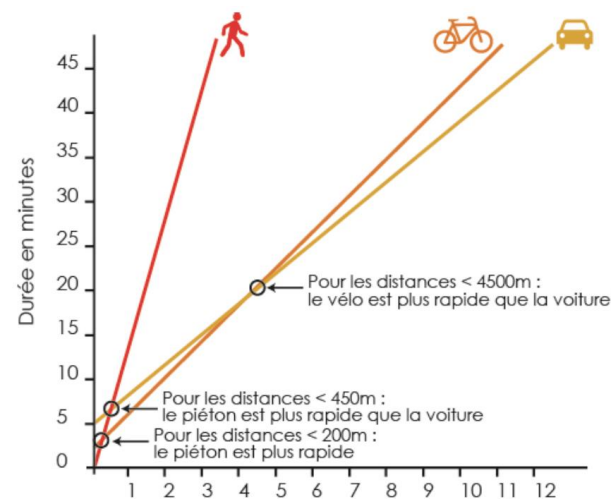
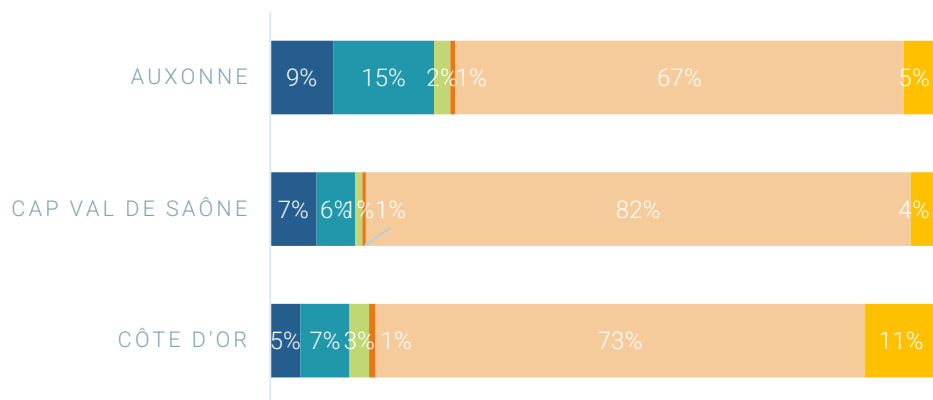
Les extensions urbaines du bourg se sont traduites par la création de quartiers monofonctionnels et spatialement étirés en longueur le long des principaux axes routiers irriguant la commune. En conséquence, il existe une certaine dépendance à la voiture individuelle renforcée par l'existence de nombreuses grandes surfaces alimentaires périphériques encourageant des déplacements en voiture pour la réalisation des achats quotidiens. **Sont toutefois à souligner des**

dynamiques de développement d'aménagements dédiés aux modes actifs (pistes et bandes cyclables, trottoirs larges et continus, etc.) le long de certains axes, qui favorisent le report modal pour l'accès aux fonctions urbaines de centralité, aux zones d'emploi et de commerces périphériques. Ces aménagements permettent d'accompagner la densification résidentielle des axes qui les portent, en réduisant la présence de la voiture individuelle dans l'espace public (part de l'emprise réservée à la voiture dans les rues, emprise du stationnement, ...) et son impact sur le fonctionnement urbain (confort et sécurité des autres modes de déplacements, nuisances sonores, pollutions, ...).



MODES DE DÉPLACEMENT DOMICILE/TRAVAIL DES ACTIFS EN 2018 - INSEE

- Pas de transport ■ Marche à pied ■ Vélo
- Deux-roues motorisé ■ Voiture ■ Transp. Commun

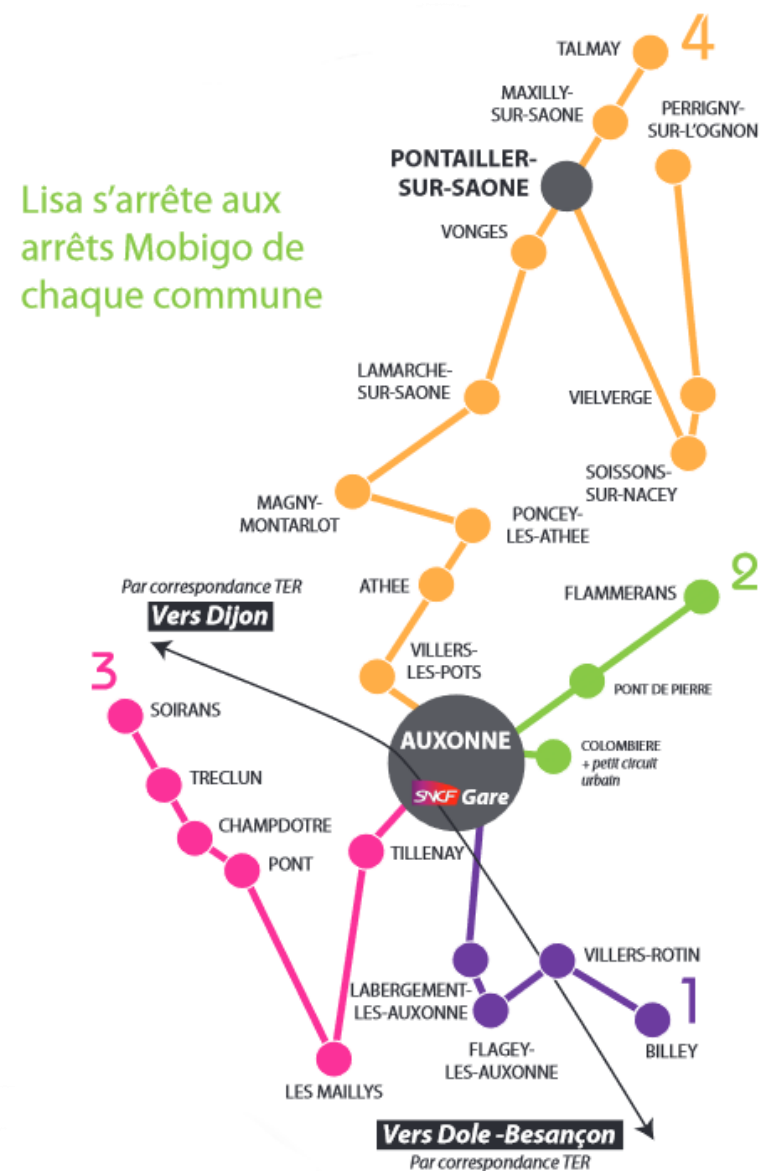


3. LES SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA VOITURE

En 2018, Auxonne accueille près de 1800 individus de moins de 19 ans, et plus de 1600 individus de plus de 65 ans. Seuls 41% des ménages sont imposables et la médiane du revenu disponible par unité de consommation (19 700 €) est inférieure à celle du territoire intercommunal (21 220 €) et départemental (22 400€). Le taux de pauvreté des ménages s'élève à 15% contre 11,2% en Côte-d'Or. **Ces catégories de populations sont plus largement touchées par des contraintes à la mobilité individuelle potentielles importantes** : absence de véhicule individuel, pas de permis de conduire, fragilités financières et précarité énergétique, freins à la conduite physiques ou psychiques, ... Ces individus sont ainsi fortement dépendants de solutions alternatives à la voiture individuelle : modes actifs, covoiturage, et transports en commun.

Si la taille de la ville-centre ne permet pas l'organisation d'un service de transports urbains, il existe à l'échelle de la Communauté de Communes un service de transport à la demande « Lisa », au tarif compétitif de 1,5€ par trajet, sur simple réservation la veille pour le lendemain (gestion par le groupe Keolis). Ce système offre notamment des possibilités de rabattement des populations de l'EPCI vers la gare d'Auxonne, les horaires étant adaptés aux correspondances vers Dijon et Dole/Besançon. A Auxonne, le service propose un arrêt à la gare et un arrêt au centre-ville. **Une navette a été mise en place par la ville pour assurer la liaison entre le quartier de la Colombière, le centre-ville et la zone commerciale du Charmoy.**

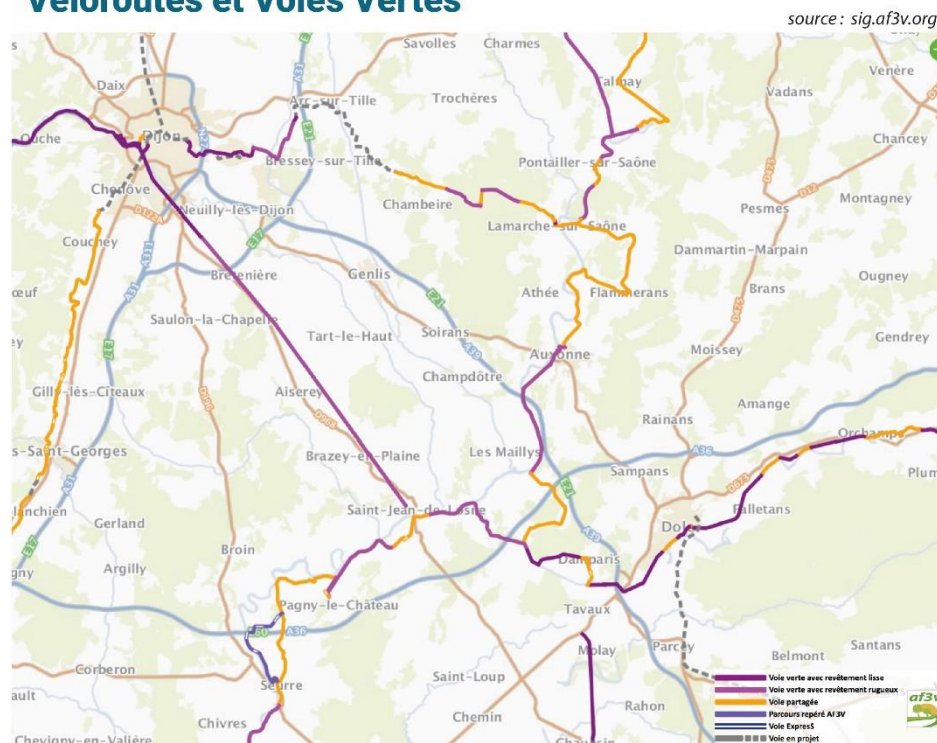
Il n'existe pas d'aire de covoiturage aménagée à l'échelle de la ville. Il existe cependant des aires dédiées à Pontaille et à Mirebeau-sur-Bèze ; une autre est en projet sur la commune de Soirans pour faciliter l'accès à l'autoroute et à Dijon.



4. LES AMÉNAGEMENTS PIÉTONS ET CYCLABLES

Des itinéraires cyclables d'importance régionale permettent des déplacements quasi-quotidiens en vélo (moins de 30 minutes entre Lamarche-sur-Saône et Auxonne par la Véloroute 50 le long de la Saône ; 35 minutes pour relier Les Maillys) ou touristiques (possibilité de rejoindre Dijon en rejoignant le chemin de halage du canal de Bourgogne, et Dole via l'Eurovéloroute 6).

Véloroutes et Voies Vertes



À l'échelle locale, les conditions de déplacement à pied sur la commune

d'Auxonne sont facilitées par l'organisation radioconcentrique du centre-bourg, permettant le regroupement des principaux lieux d'emploi, de commerces, de services et d'équipements.

Si ces déplacements bénéficient de politiques d'accompagnement qui leur sont favorables (zone 30 sur l'ensemble du centre ancien, Voie Bleue de la Saône, aménagement de cheminements piétons et réaménagement des principaux axes au « coup par coup », ...), **en parallèle ils peuvent être pénalisés par plusieurs problématiques urbaines** à considérer :

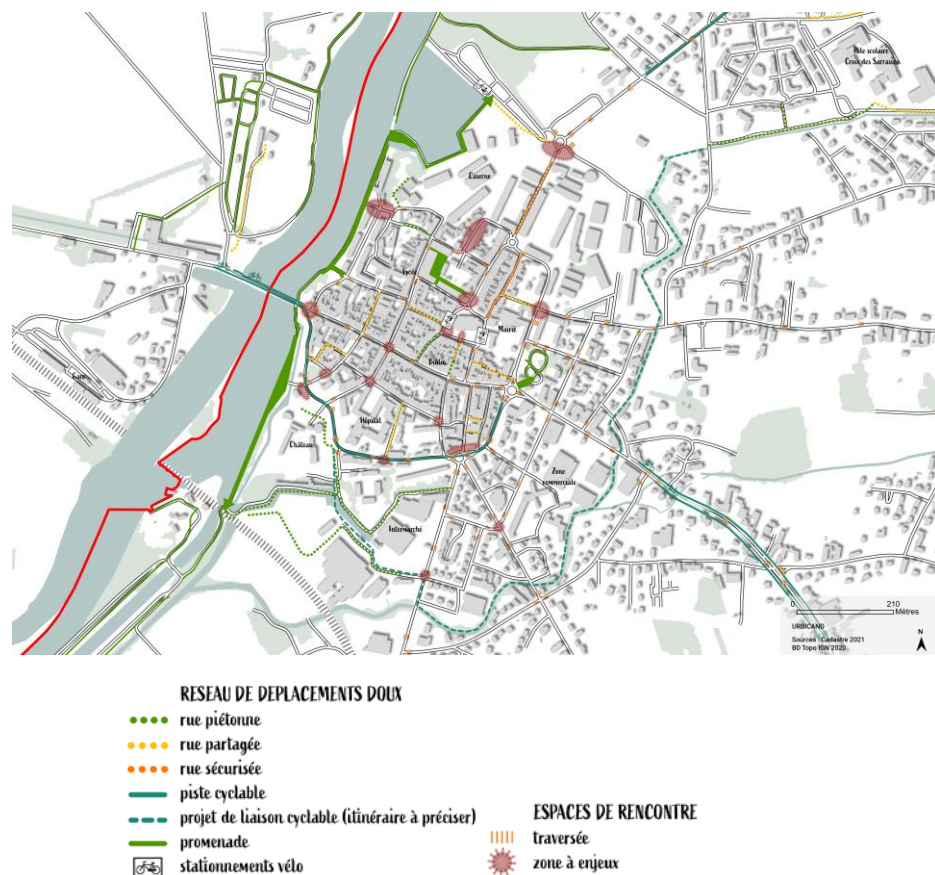
- | Le partage de la voirie au centre-ville est très favorable à la voiture, se traduisant par une étroitesse des trottoirs, des dispositifs anti-stationnement engendrant des discontinuités dans les cheminements, des quartiers résidentiels souffrant de l'absence de trottoirs sans indication expresse du partage de la voirie, etc. ;
- | La desserte des quartiers périphériques au centre ancien n'est pas assurée par des cheminements piétons structurants et identifiables ;
- | L'accès au camping et à la base de loisirs de la rive Ouest n'est pas aménagé pour les déplacements doux.

Certains quartiers ou équipements générateurs de déplacements présentent un fort potentiel de développement des accès piétons et cyclables au centre-ville :

- | Pôle du collège de la Croix des Sarrasins
- | Zones d'activité économique et commerciale
- | Quartier d'habitat collectif et social rue du Polygone.

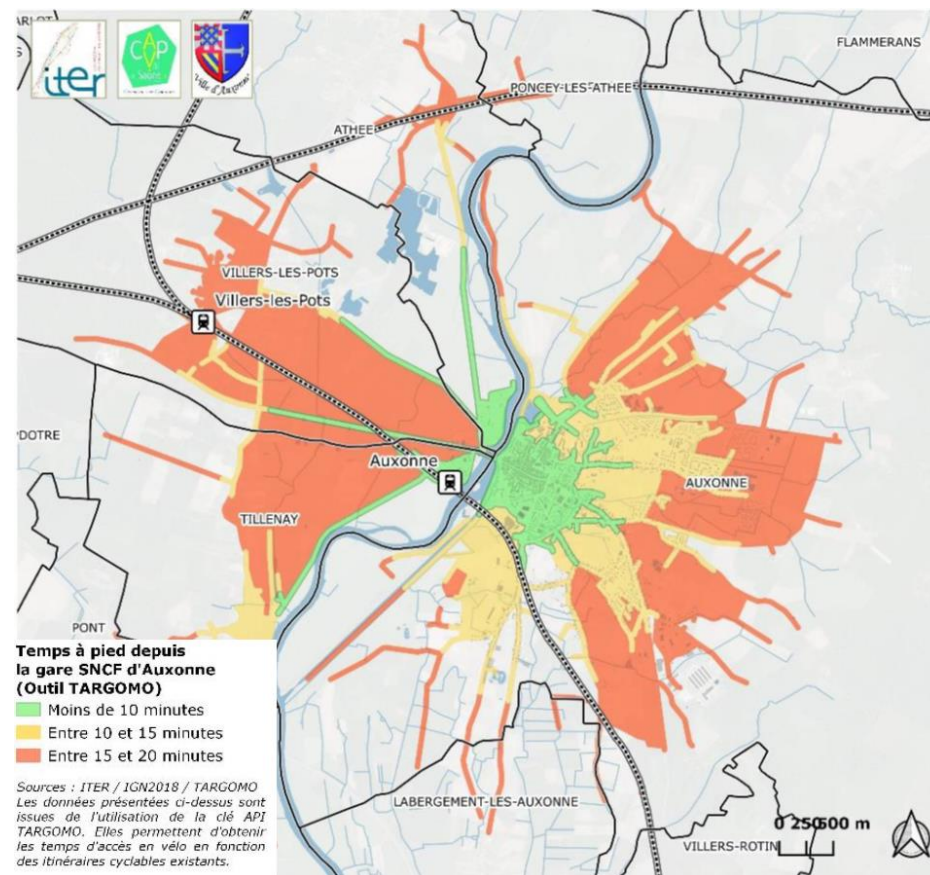
Aussi, la ville porte le projet de création de deux connexions cyclables d'importance : liaison gare - zone commerciale Leclerc et liaison Château d'Auxonne – Croix des Sarrasins en longeant la Brizotte. La maîtrise foncière des itinéraires concernés n'étant pas complète, l'enjeu sera de déployer les outils

nécessaires pour remédier à leurs éventuelles problématiques d'aménagement.



L'analyse des temps de trajets réalisés en vélo (étude Mobilités et Stationnement, ITER, 2018) marque un fort potentiel d'accessibilité de l'ensemble de la ville-centre depuis la gare d'Auxonne, avec la possibilité de rejoindre les principaux secteurs urbanisés du bourg ainsi que le centre-ville de Villers-les-Pots en moins de 20 minutes. Toutefois, l'étude indique que la traversée du Pont de France peut s'avérer problématique du fait de l'étroitesse des voies cyclables existantes et de

discontinuités d'aménagements et de jalonnement avec l'avenue de la Gare et la Grand Rue.



5. CAPACITÉS DE STATIONNEMENT

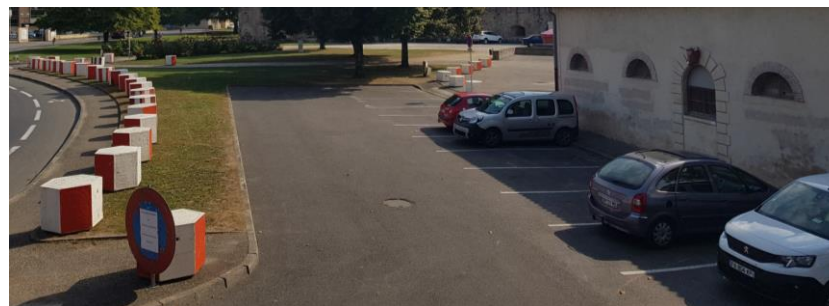
Les capacités de stationnement de la ville d'Auxonne sont contrastées du fait des différentes configurations morphologiques de la commune :

Le centre-ville, très dense, concentre une grande partie de l'emploi, des commerces et des équipements du bourg-centre et donc les flux de circulation (tous modes confondus). Malgré l'existence de près de 900 places en parking et 740 le long des voies dans ce secteur, permettant quantitativement d'absorber l'ensemble des besoins, il peut y exister localement des difficultés à gérer les espaces de stationnement, le long des rues ou des places publiques (notamment devant les Halles, place d'Armes, et au niveau du parking de l'Hôtel de Ville).

Un nouveau plan de stationnement a été mis en œuvre en 2021, renforçant les zones bleues (environ 350 places de stationnement à durée limitée) **pour faciliter la rotation des véhicules et donc la fréquentation des commerces sur la journée.** Un système de cartes de stationnement pour les actifs et les résidents permet de prioriser les motifs d'accès au centre, et d'inciter à laisser la voiture à l'extérieur lorsque possible.



En première couronne, plusieurs poches de stationnement permettent un rabattement des automobilistes tout en garantissant un accès rapide au centre-ville par d'autres modes : parking du Château (29 places), parking Bonaparte (83 places) rue du 8 mai 1945, rue de Flammerans à proximité du port (plus de 100 places à moins de 500 m de l'église), ...



Au niveau des faubourgs (RD905, rue Claude Matrat, rue de Labergement, rue de Chevigny, rue de Moissey, rue de Flammerans), le stationnement est facilité du fait de l'existence de **capacités suffisantes de stationnement privé sur la plupart des parcelles habitées.** Quelques situations ponctuelles de stationnement gênant sur trottoir sont constatées mais le problème semble rester un phénomène isolé et peu lié à l'aménagement de l'espace public.



À l'échelle des quartiers pavillonnaires, le nombre de voitures par ménage est potentiellement plus élevé qu'à l'échelle d'autres quartiers du fait des typologies de logement majoritaires (T4 et +) et des types de ménages qui y résident. Si la plupart des lotissements intègrent des espaces de stationnement à la parcelle et dans l'espace public, **sont à noter plusieurs quartiers où le stationnement gênant sur trottoirs semble significatif :**

- Lotissement rue des Marronniers / rue du 19 mars 1962

(stationnement privé prévue pour 1 ou 2 véhicules dont 1 en garage),

- Lotissement de la Petite Plaine (implantation qualitative des garages à l'alignement des emprises publiques mais au détriment des continuités piétonnes),
- Lotissement rue de Rainans (étroitesse de l'espace public et absence de prise en compte des besoins de stationnement public).



Plusieurs causes peuvent être identifiées : capacités de stationnement insuffisantes dans l'espace public (permettant notamment de garer la voiture provisoirement sur les temps de midi) ; utilisation du garage comme espace de stockage ; ménage possédant 3 véhicules ou plus ; etc. Ces pratiques peuvent porter atteinte aux conditions de déplacement et la sécurité des non-automobilistes, en particulier des personnes à mobilité réduite et des enfants.

Le stationnement au sein des quartiers d'habitat collectif semble peu problématique, du fait d'un plus faible équipement automobile des ménages, et de l'intégration de capacités de stationnement au sein des opérations – soit sous forme de poches de stationnement au pied des

immeubles (Colombière), soit par un traitement des voies de desserte en espaces partagés (quartier Jules Ferry).



LE STATIONNEMENT DANS LE CENTRE-VILLE D'AUXONNE



II. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

A. ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

1. PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DE LA VILLE D'AUXONNE

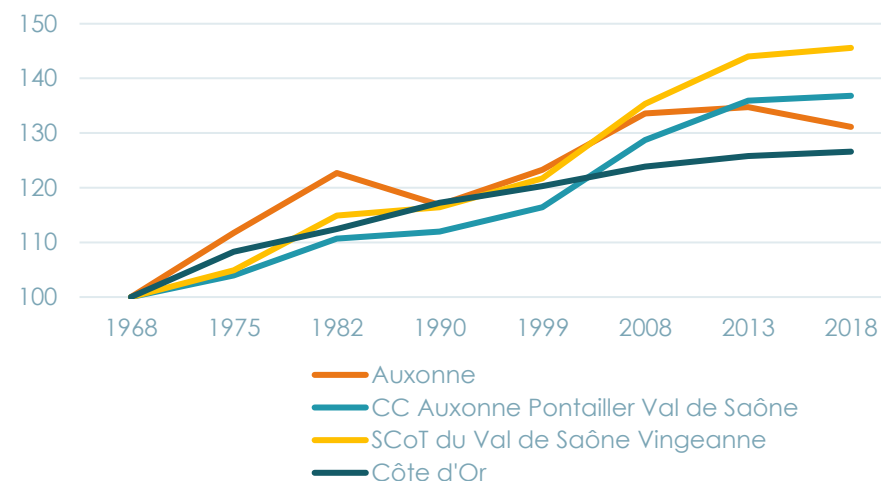
En 2018, la commune d'Auxonne accueille environ 7 600 habitants, soit un tiers de la population de la Communauté de Communes Auxonne Pontailier Val de Saône (23 400 habitants).

L'évolution démographique de la commune depuis la fin des années 2000 marque une certaine stabilité (7 750 habitants en 2008) toutefois menacée par un vieillissement de la population neutralisant le solde naturel et par un solde migratoire négatif qui tend à s'accroître (d'un taux de variation annuel moyen de -0,2% entre 2008 et 2013 à -0,5% entre 2013 et 2018). La ville d'Auxonne connaît au final une légère déprise démographique sur la période récente (-0,5% par an entre 2013 et 2018).

Si le territoire intercommunal semble plus épargné du vieillissement, du fait d'un certain renouvellement de la population jeune et des familles, il connaît également une importante inversion des dynamiques migratoires depuis 2013 (de +0,7% à -0,1%). Sa croissance globale s'en trouve très ralentie sur la période récente (de +1,1% par an sur 2008-2013 à +0,1% jusqu'en 2018). Les mêmes phénomènes sont visibles à l'échelle du PÉTR.

Ces tendances sont révélatrices du ralentissement du processus de desserrement des métropoles, visible à l'échelle nationale, et qui risque de renforcer les effets du vieillissement à moyen-long terme en zones rurales.

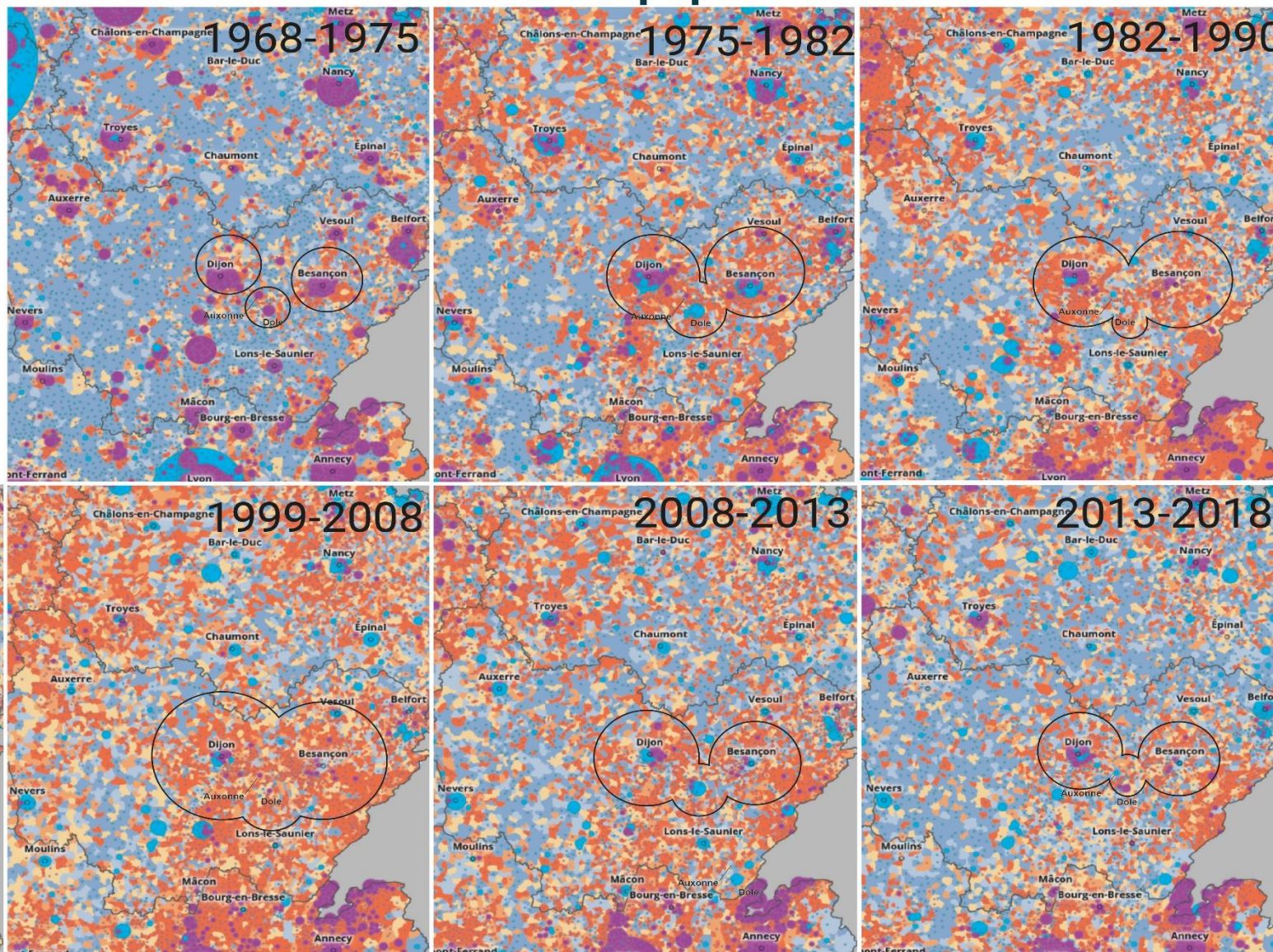
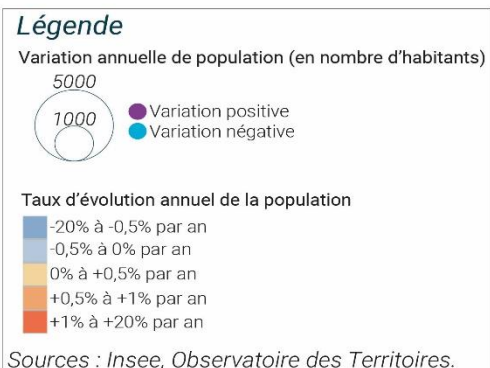
Evolution démographique depuis 1968, base 100



	Population 2008	Population 2013	Variation 2008-2013			Population 2018	Variation 2013-2018		
			variation annuelle totale	liée au solde naturel	liée au solde migratoire		variation annuelle totale	liée au solde naturel	liée au solde migratoire
Auxonne	7 752	7 819	0,2%	0,3%	-0,2%	7 609	-0,5%	0,0%	-0,5%
CAP Val de Saône	22 000	23 234	1,1%	0,4%	0,7%	23 383	0,1%	0,3%	-0,1%
PÉTR Val de Saône Vingeanne	33 460	35 599	1,2%	0,4%	0,8%	35 987	0,2%	0,2%	0,0%
Côte d'Or	521 608	529 761	0,3%	0,3%	0,0%	533 220	0,1%	0,2%	0,0%
Région BFC	2 802 519	2 819 783	0,1%	0,2%	0,0%	2 807 807	-0,1%	0,0%	-0,1%
France hors Mayotte	63 961 859	65 564 756	0,5%	0,4%	0,1%	66 732 538	0,4%	0,3%	0,0%

Source : INSEE RGP 2018

Taux d'évolution annuel et variation annuelle de la population entre 1968 et 2018

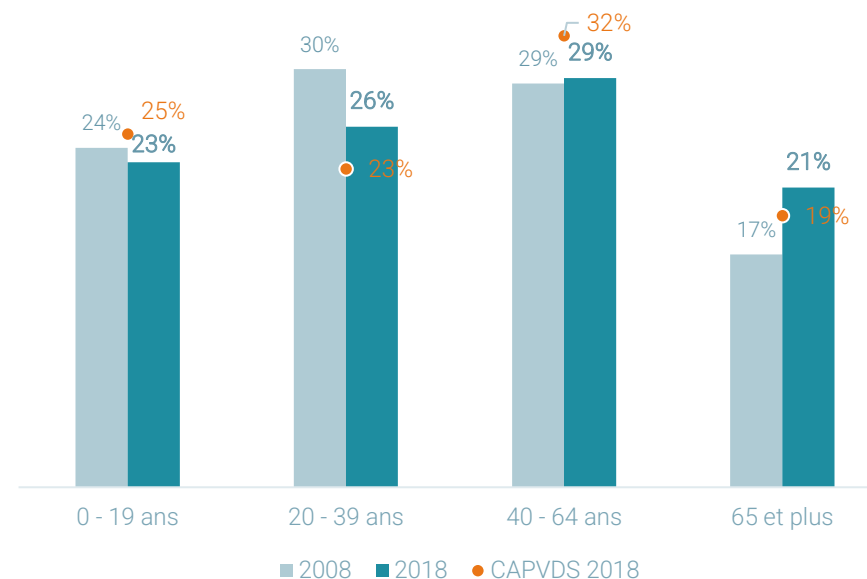


Un renouvellement des populations jeunes qui s'affaiblit

La répartition par grandes classes d'âges montre une population encore jeune à Auxonne : 54% des habitants ont moins de 40 ans contre 47% à l'échelle départementale. L'évolution sur 10 ans (2008-2018) fait cependant ressortir un **rapide vieillissement de la population** : la part des 65 ans et plus a gagné 5% au détriment des 20-39 ans qui perdent 4% parmi la population résidente. Auxonne joue en effet un rôle d'accueil spécifique auprès des personnes âgées (présence d'une offre de soin développée – bien que l'offre en médecins généralistes soit fragile –, d'établissements d'accueil spécifiques, et d'une offre en logements diversifiée et en partie adaptée au vieillissement).

Si ce même phénomène est perceptible à l'échelle intercommunale, ses effets sont moins marqués et le territoire polarisé par Auxonne affiche quelques spécificités : la population jeune de moins de 20 ans et es 40-64 ans sont proportionnellement plus représentés que sur la ville-centre ; la part des 20-39 ans et celle des personnes de plus de 65 ans sont moins représentées en périphérie. Ces caractéristiques mettent en évidence **l'attractivité des communes périphériques à dominante rurale auprès des familles avec enfants**. La part de jeunes enfants (moins de 14 ans) est ainsi plus élevée à l'échelle de la Communauté de Communes (19,6%) qu'à Auxonne (17%), tandis que les 20-24 ans sont mieux représentés à Auxonne (7,4% contre 4,6% à l'échelle intercommunale).

POPULATION D'AUXONNE PAR GRANDES CLASSES D'ÂGES ET ÉVOLUTION 2008-2018 (INSEE)



Une part de la population sujette à la précarité

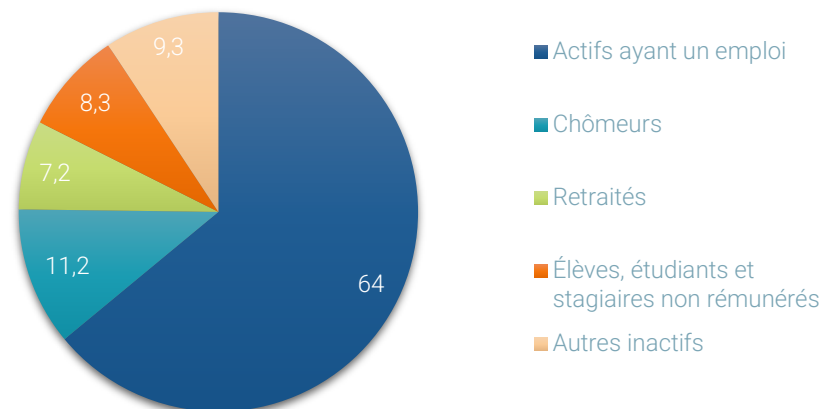
La population en âge de travailler (de 15 à 64 ans) est répartie ainsi :

- | Deux-tiers sont des actifs ayant un emploi (64%)
- | 11,2% sont au chômage, en recherche d'emploi
- | Un quart des 15-64 ans sont inactifs, répartis entre :
 - o les retraités (7%)
 - o les élèves et étudiants (8%)
 - o les autres inactifs (9%). Cette dernière sous-catégorie regroupe notamment les personnes en incapacité de travailler, les hommes et femmes au foyer, mais également les militaires du contingent – expliquant la surreprésentation de la catégorie par rapport au territoire intercommunal (9,3% contre 6,9% en 2018).

Parmi les 15 ans ou plus ayant un emploi, 92% sont salariés. Si près de 2000 actifs ont un emploi stable (fonction publique, CDI), **plus de 800 actifs possèdent des emplois potentiellement précaires** (courte-durée, intérim, ...) et peuvent subir des contraintes dans leur choix de localisation : pas d'accès à l'emprunt bancaire, difficultés à louer un logement, budget mensuel limitant vis-à-vis de la localisation et/ou de la superficie du logement, etc.

8% des actifs occupés sont non-salariés : indépendants, employeurs et aides familiaux. Ces catégories d'emploi sont plus fortement soumises aux fluctuations de l'économie (à l'exemple de la crise sanitaire vécue en 2020 et de ses conséquences : pénuries de matières premières, fragilisation du petit commerce, risques accrus de perte d'emploi...) et les concernés peuvent ainsi présenter des besoins spécifiques en matière de logement comme de local professionnel : location, accession maîtrisée, ...

POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ EN 2018 (INSEE)



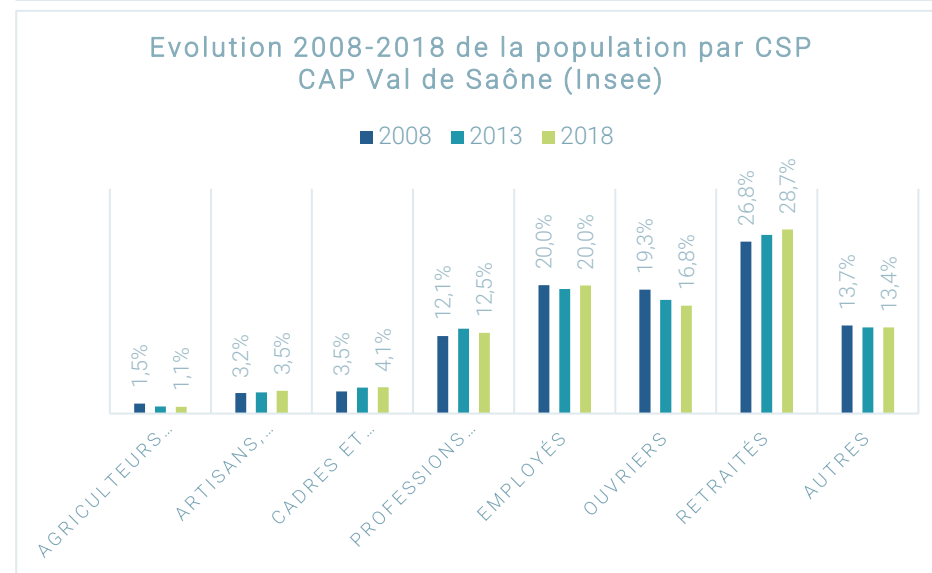
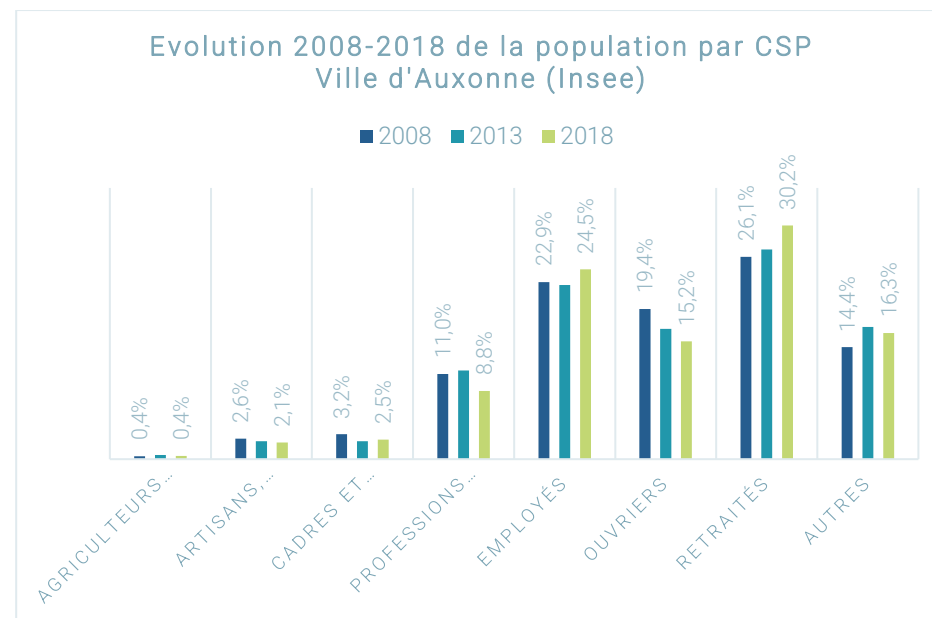
STATUT ET CONDITION D'EMPLOI DES 15 ANS OU PLUS EN 2018 (INSEE)

	Total	%
Ensemble	3025	100%
Salariés	2786	92%
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	1976	65%
Contrats à durée déterminée	641	21%
Intérim	73	2%
Emplois aidés	25	1%
Apprentissage - Stage	71	2%
Non-Salariés	240	8%
Indépendants	113	4%
Employeurs	122	4%
Aides familiaux	5	0%

Une redistribution spatiale des catégories socioprofessionnelles

La répartition de la population par catégories socioprofessionnelles a connu d'importantes évolutions entre 2008 et 2018 :

- | Si la population employée reste relativement stable à Auxonne du fait de la présence locale de nombreux d'équipements publics et de services, la population ouvrière a quant à elle connu une forte baisse depuis la crise économique de 2008 (-254 actifs dans cette catégorie). À l'échelle intercommunale, la réduction de la part des ouvriers n'est imputable qu'à celle constatée à Auxonne (-258 actifs de cette catégorie sur la même période), montrant la fragilité du bourg-centre face aux fluctuations de l'économie industrielle.
- | Le nombre d'individus cadres ou exerçant des professions intermédiaires habitant Auxonne diminue, au bénéfice du territoire intercommunal qui exerce une certaine attractivité (qualité de vie rurale, offre en grands logements, espaces extérieurs, fiscalité avantageuse...) auprès de ces catégories de population, peu contraintes dans leurs mobilités quotidiennes et pouvant ainsi se permettre de vivre à distance de l'offre en services et équipements nécessaire à leurs besoins quotidiens.
- | La part des retraités habitant la ville-centre augmente considérablement depuis 10 ans (près de 270 individus supplémentaires en 10 ans), et ce plus rapidement qu'à l'échelle intercommunale, ce qui réaffirme le rôle d'Auxonne en matière d'accueil des personnes âgées.
- | Les agriculteurs exploitants affichent une bonne stabilité sur le long terme.
- | Les artisans, commerçants, chefs d'entreprise tendent à quitter la ville-centre (-35 actifs) alors qu'ils augmentent au sein de l'EPCI (+100 actifs).

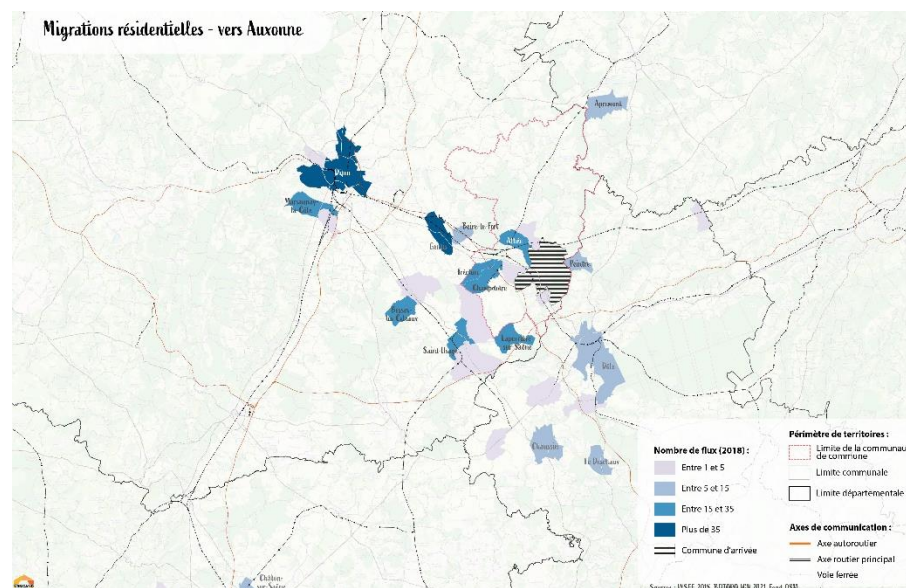
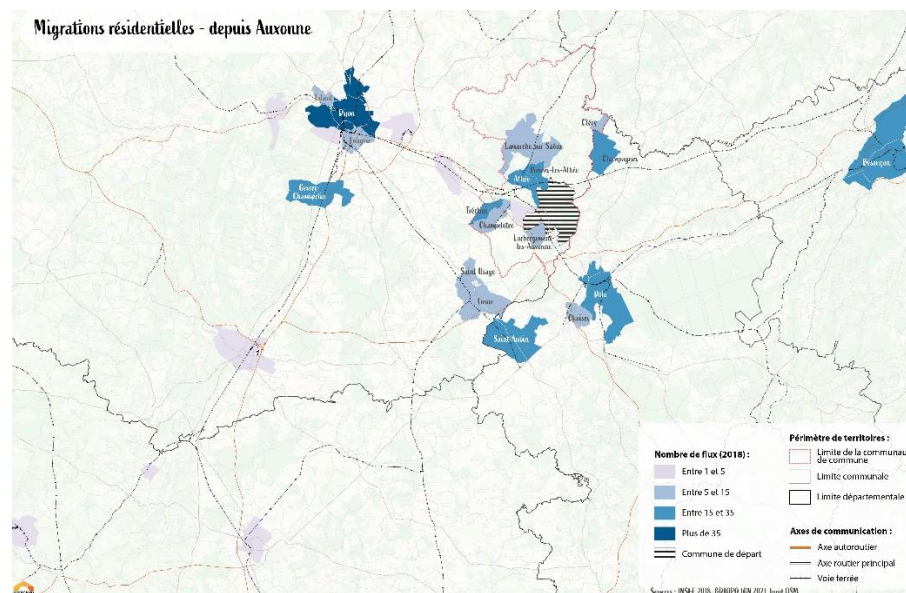


2. MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES

Les migrations résidentielles entrantes et sortantes observées entre 2017 et 2018 (Insee) s'exercent principalement dans un rayon de 15 kilomètres autour d'Auxonne, en dehors de quelques localisations stratégiques. **On note ainsi 675 déménagements depuis la ville d'Auxonne vers :**

- | **Principalement Dijon et sa périphérie** (environ 150 flux), qui concentrent l'emploi et les services et un pôle universitaire vecteur d'attractivité auprès des jeunes ; une cinquantaine d'anciens Auxonnais est partie vivre sur le pôle urbain de **Dole** ; **Besançon** en a également accueilli une vingtaine.
- | **Des communes rurales à mi-distance entre Auxonne et les grands pôles**, et préférentiellement desservis par la voie ferrée vers Dijon : Genlis, Beire-le-Fort, St-Aubin, Losne, Saint-Usage, etc.
- | **La périphérie proche d'Auxonne**, dans des communes à caractère rural mais conservant une bonne accessibilité routière à la ville-centre : Athée, Poncey-lès-Athée, Lamarche-sur-Saône, Tréclun, Champdôtre, etc.

Les emménagements sur Auxonne sont légèrement moins nombreux, avec 625 nouveaux habitants. Leur provenance souligne l'attractivité du bourg auprès du pôle dijonnais (plus de 110 individus). Elle indique également **des jeux de relocalisation résidentielle depuis le sud du bassin de vie**, les flux migratoires provenant pour beaucoup de communes rurales diffuses dans un rayon de 25 à 30 minutes de route au sud du pôle. Ces dynamiques témoignent de plusieurs facteurs : un besoin de se rapprocher de l'emploi, des services et équipements ; un coût de l'énergie contraignant les déplacements individuels ; un vieillissement de la population générant des départs en EHPAD ; des décohabitations plus fréquentes limitant le besoin d'habiter à mi-distance entre deux-pôles d'emploi, ...



3. PROFIL DES MÉNAGES

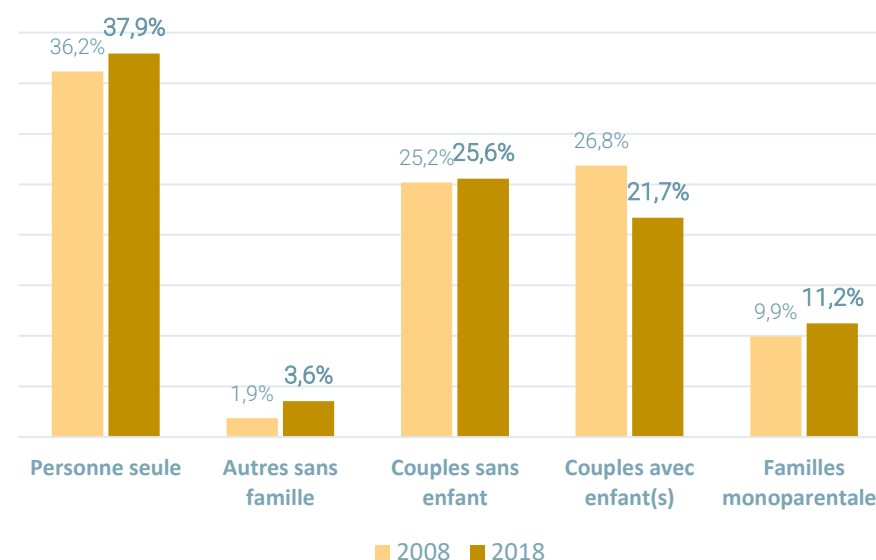
La ville d'Auxonne comptabilise 3 242 ménages en 2018, valeur qui est restée stable depuis 2008 (3 252 ménages). Sur ce pas de temps, la population des ménages a cependant diminué de près de 250 individus.

La diminution de la taille des ménages sur Auxonne est plus accentuée qu'à l'échelle de la CAP Val de Saône : de 2,6 personnes par ménage en moyenne sur les deux territoires comparés, la ville possède aujourd'hui une moyenne de 2,1 personnes par ménages tandis que les foyers de la Communauté de Communes comptent encore en moyenne 2,3 personnes par ménage. Cette diminution est visible au travers de la typologie des ménages : les couples avec enfants sont passés de près de 27% à 22% en dix ans (-170 ménages), alors que la part cumulée des familles monoparentales et des personnes seules a augmenté de plus de 5% (respectivement +41 et +54 ménages).

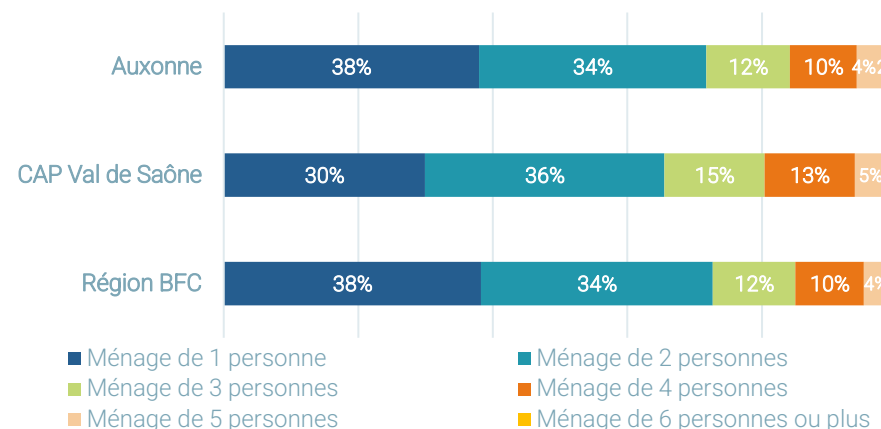
Ainsi :

- | Auxonne accueille en grande majorité des petits ménages, composés d'1 à 2 personnes (72% contre 66% à l'échelle intercommunale) ;
- | 22% des ménages locaux sont des familles composées de 3 ou 4 personnes (28% à l'échelle CAP Val de Saône) ;
- | 6% seulement des ménages comportent 5 personnes ou plus (identique à la proportion intercommunale).

Evolution de la typologie des ménages (Insee, 2018)



Comparaison des tailles des ménages (Insee, 2018)



B. L'HABITAT

1. ÉTAT GLOBAL DU PARC DE LOGEMENTS

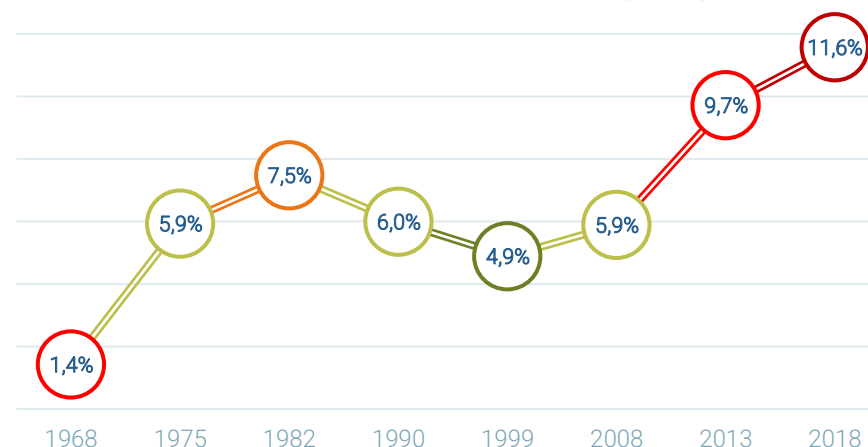
Le parc de logements total de la ville d'Auxonne s'élève à 3 724 logements en 2018. Parmi ces logements :

- | 89% sont des résidences principales (3 239 logements)
- | 1,5% sont des résidences secondaires (54 logements)
- | 11,8% sont vacants (431 logements).

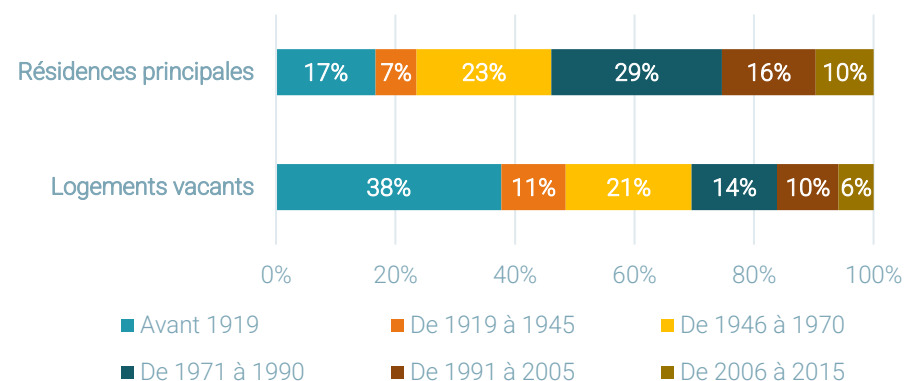
Le taux de vacance élevé et sa progression sont symptomatiques du vieillissement de la population, associé à une certaine vétusté du parc de logements. Le départ des populations âgées (par déménagement, établissement spécialisé, décès, ...), se traduit par la vacance longue (2 ans ou plus) de logements mal adaptés aux besoins actuels. Il s'agit en particulier :

- | de logements du centre ancien (antérieurs à 1920), constituant la principale source de vacance souvent à cause d'une configuration inadaptée à la demande actuelle (pièces trop petites ou anguleuses, absence d'espaces privatifs et/ou d'espaces extérieurs, pas d'accès indépendant, ...) et de besoins de rénovation (thermique, remise au goût du jour) ;
- | d'anciens corps de ferme pourtant bien situés au niveau des faubourgs de la ville (en particulier autour de la RD905), de volume conséquent et bénéficiant d'espaces extérieurs, mais requérant des travaux de réhabilitation lourds, et faisant souvent l'objet d'une indivision suite à héritage. Ces biens peuvent également servir de dépendances à des logements connexes.

ÉVOLUTION DE LA PART DES LOGEMENTS VACANTS D'AUXONNE ENTRE 1968 ET 2018 (INSEE)



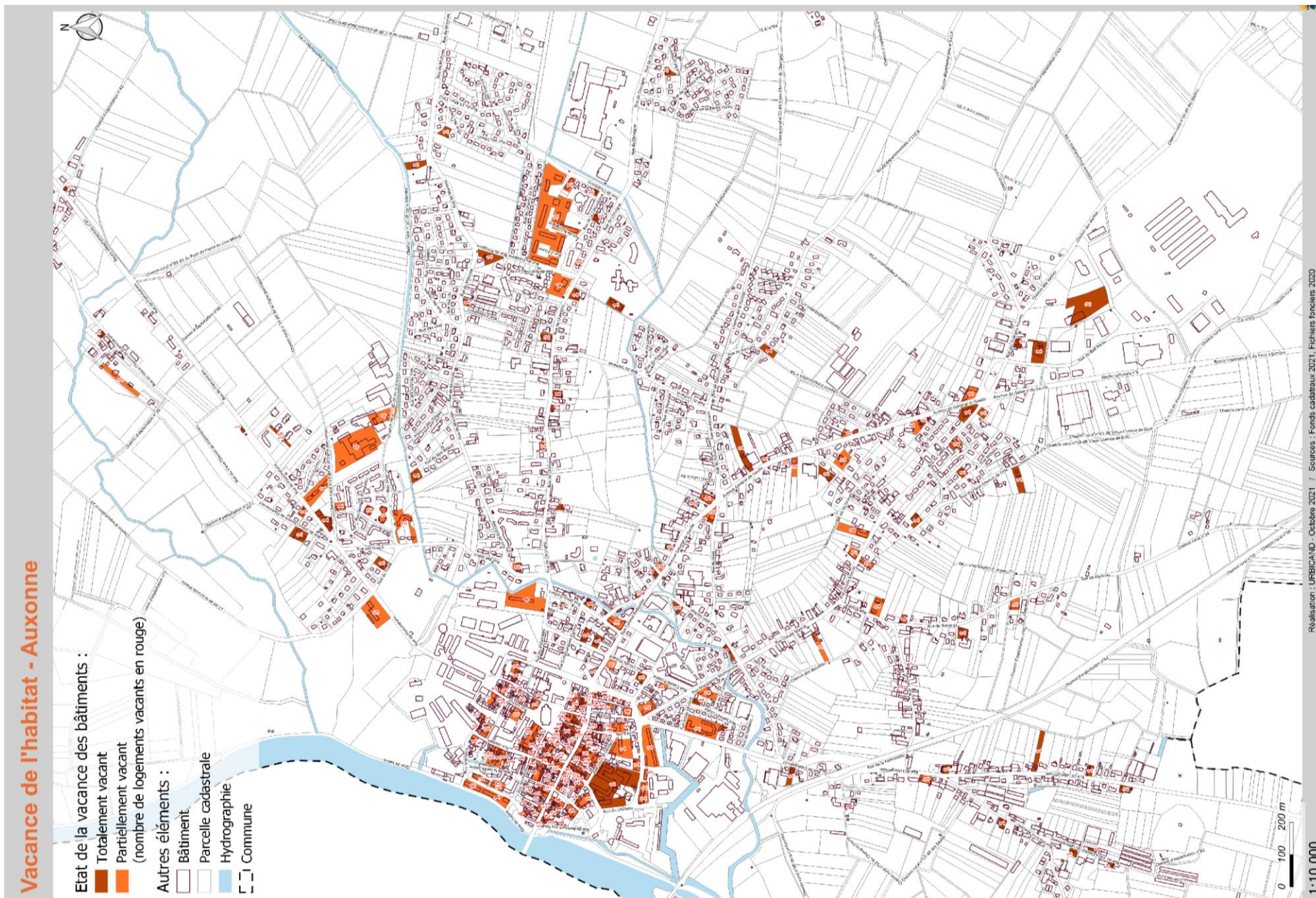
PÉRIODES DE CONSTRUCTION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES ET DES LOGEMENTS VACANTS D'AUXONNE (INSEE)



- | **de certaines copropriétés qui semblent en difficultés et affichent un nombre important de logements vacants depuis plusieurs années** : immeubles de la rue du Jeu de l'Arc, rue Denis Gaillard, rue Jurain, ...
- | **de catégories de logements spécifiques** : les anciens logements de la gendarmerie sont vacants depuis la relocalisation du site plus loin dans la rue de Flammerans ; certains logements sociaux en immeubles collectifs, possiblement dégradés ; les logements de fonction du collège ; d'anciens logements dans des bâtiments ayant changé de destination vers une fonction commerciale ou de services marchands ; ...

Si les lotissements pavillonnaires sont aujourd'hui peu touchés par la vacance, les lotissements des années 50 à 70, de qualité de construction médiocre, arrivent en fin de cycle et certains nécessiteront des travaux lourds pour être remis sur le marché. Leur réhabilitation est aujourd'hui techniquement et financièrement concurrencée par la construction neuve sur terrain à bâtir. 23% des résidences principales datent de cette période et pourront potentiellement renforcer la vacance dans les 10 prochaines années.

Les hameaux de la Cour et de la Feuillée sont très épargnés par la vacance, aucun logement vacant depuis plus de 2 ans n'y étant recensé en 2020.



2. STATUT D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

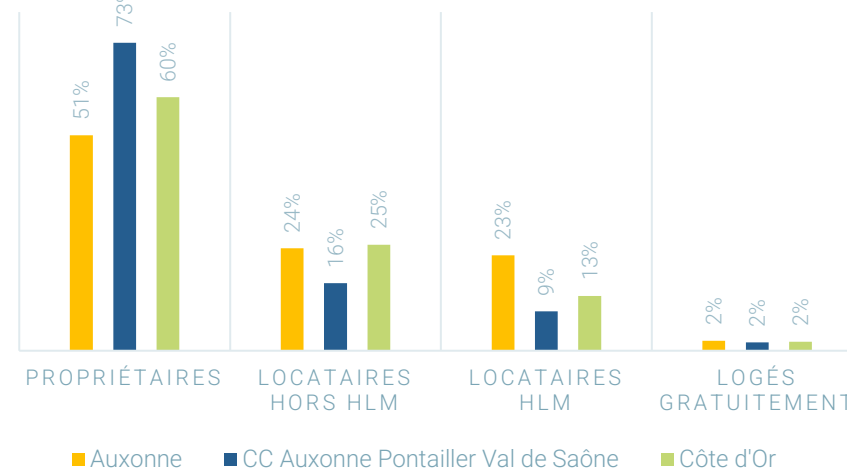
Les résidences principales sur Auxonne sont occupées :

- | à 51% par leur propriétaire (1 650 logements regroupant 3 814 individus), avec une ancienneté d'emménagement très importante (21 ans en moyenne)
- | à 47% par des locataires, dont la part diminue au profit des propriétaires
 - o ... dont 24% dans le cadre d'une location privée (784 logements pour 1 478 individus), avec des temps d'occupation relativement longs (près de 8 ans contre 7 ans à l'échelle départementale)
 - o ... dont 23% dans un logement locatif social (730 logements pour 1 534 individus), les ménages y restant 10 ans en moyenne
- | à 2% à titre gratuit (logement de fonction, prêt d'un membre de la famille – 76 logements et 133 personnes concernées).

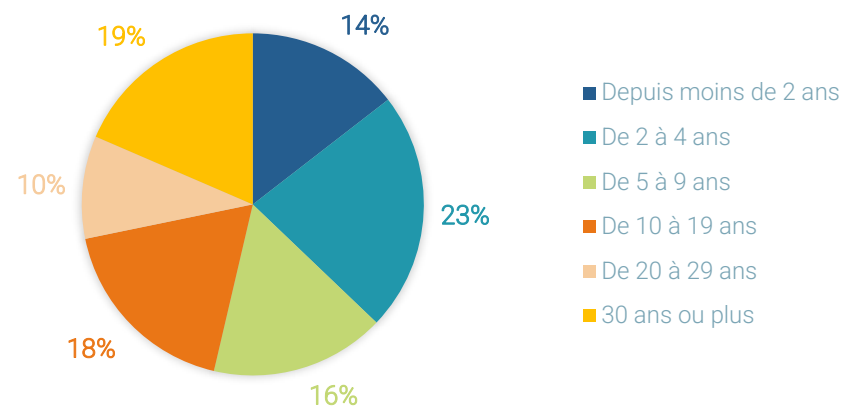
L'importance du parc locatif sur Auxonne marque le rôle du bourg-centre dans l'accueil de populations diversifiées, en permettant un parcours résidentiel équilibré. Les logements locatifs constituent notamment :

- | une porte d'entrée sur le territoire auprès des nouveaux ménages, préalable à une installation pérenne. 14% des ménages d'Auxonne ont emménagé depuis moins de 2 ans
- | une offre adaptée aux familles monoparentales (soit 365 ménages en 2018), dont les besoins peuvent être amenés à évoluer périodiquement : enfants qui grandissent, recombinaison familiale, ...
- | une solution pour les ménages à revenus modestes, les jeunes et les personnes âgées. 15% des ménages vivent notamment sous le seuil de pauvreté, représentant 28% des locataires.

STATUT D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2018 (INSEE)

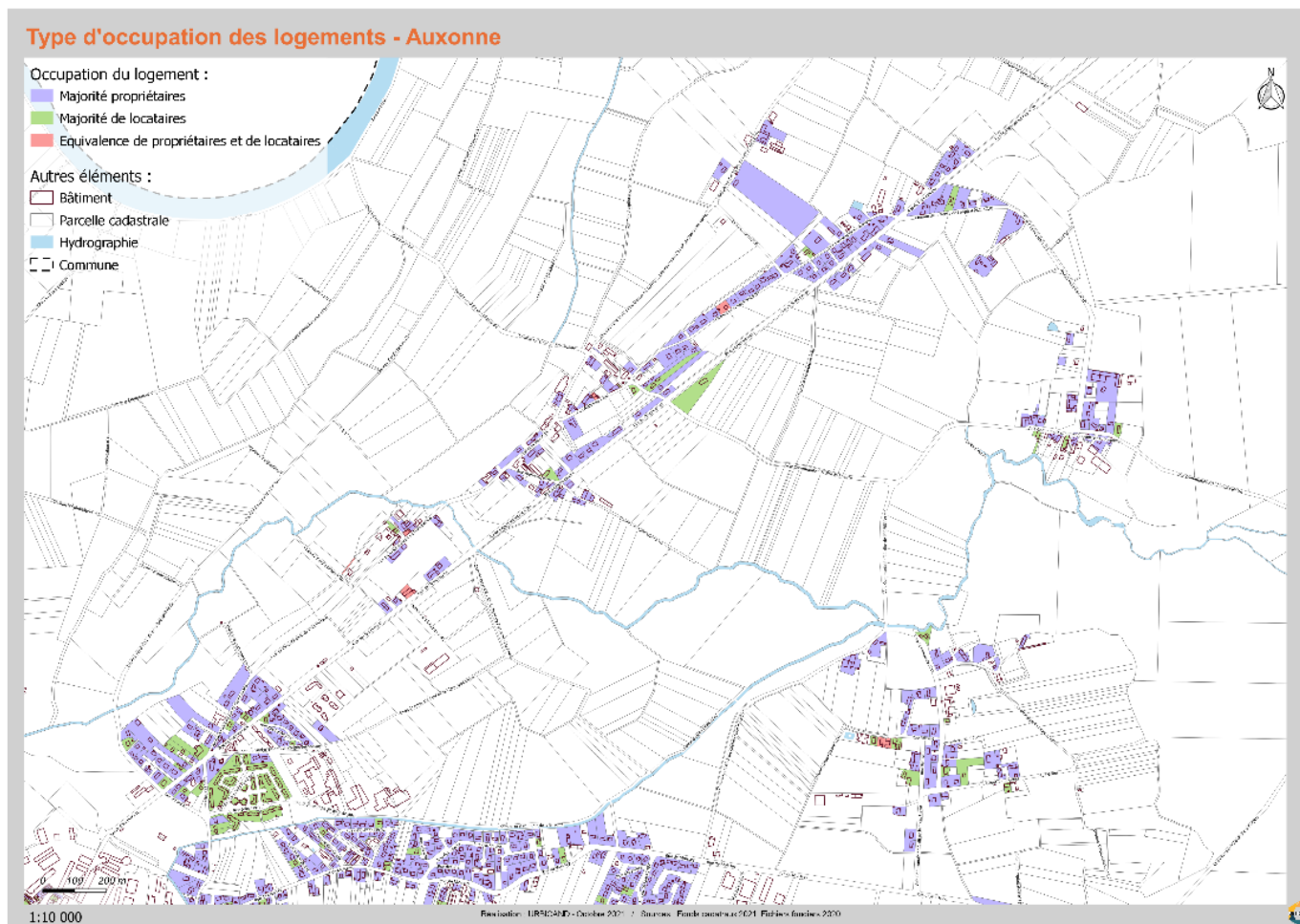


ANCIENNETÉ D'EMMÉNAGEMENT DES MÉNAGES EN 2018 (INSEE)

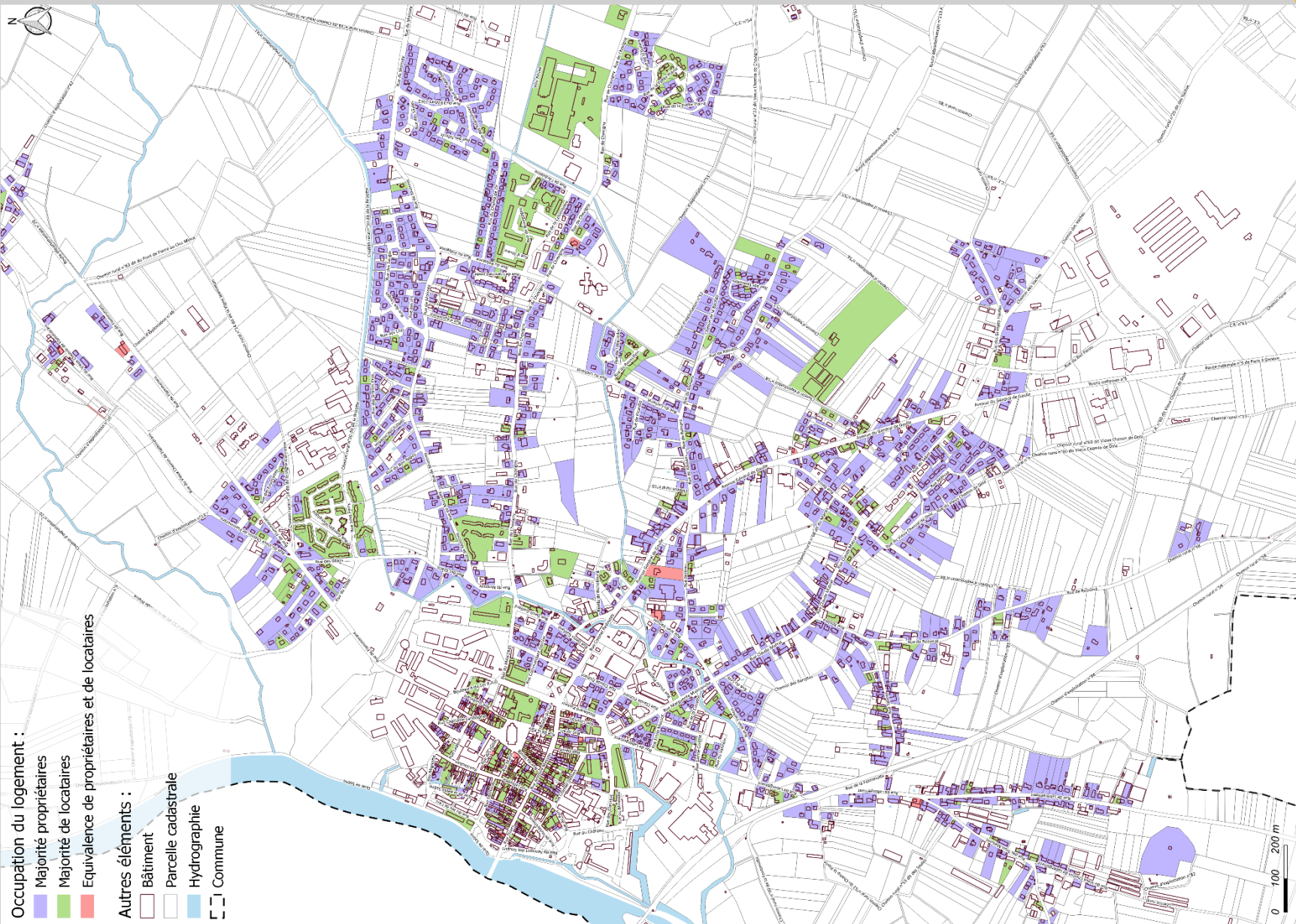


Les locataires sont majoritairement localisés dans le centre ancien, au niveau des quartiers d'habitat collectif et au niveau des lotissements des bailleurs sociaux.

À l'inverse, les logements individuels des faubourgs, qu'ils soient anciens ou récents, sont majoritairement occupés par leur propriétaire.

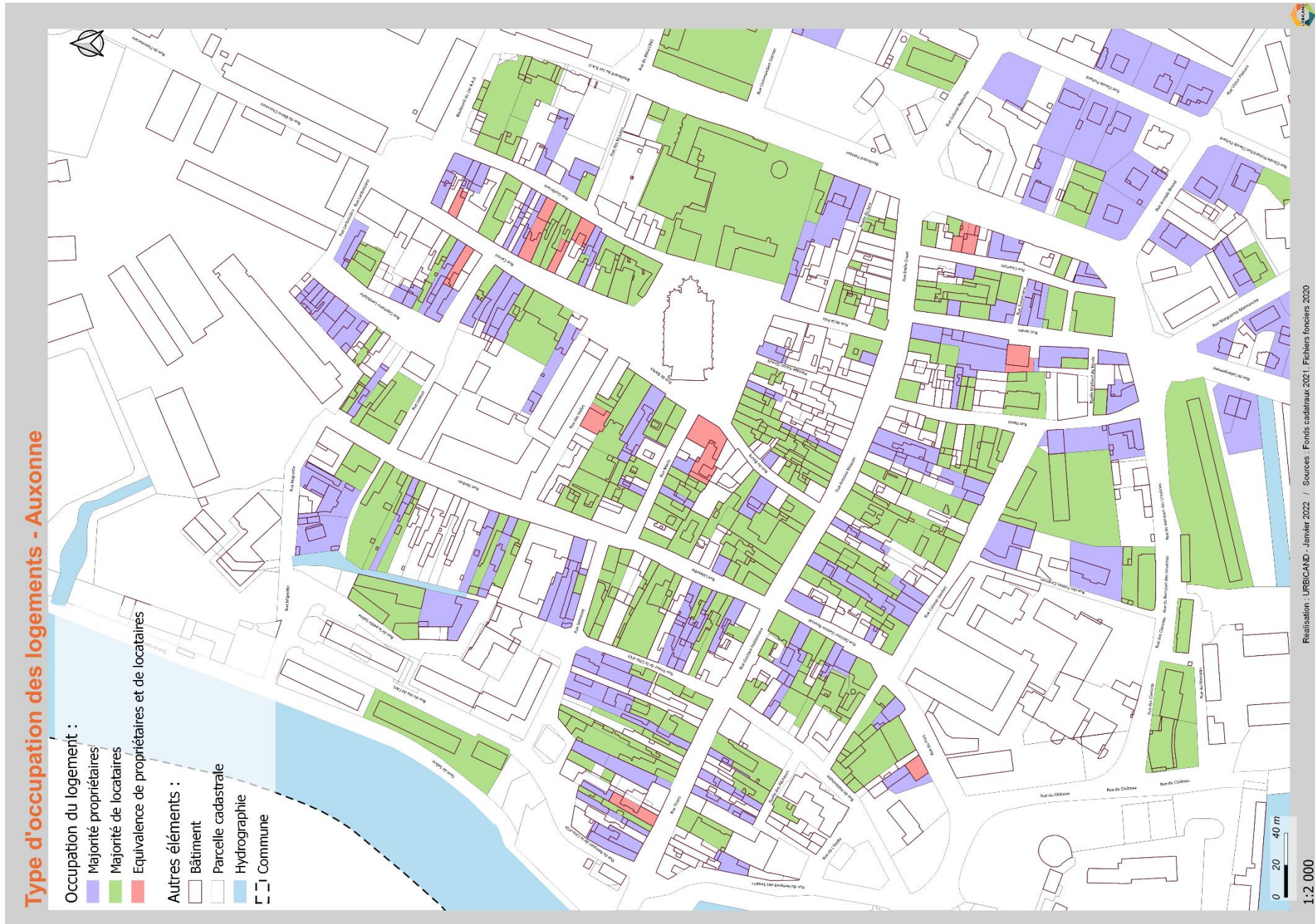


Type d'occupation des logements - Auxonne



Réalisation : URBCAHD - Octobre 2021 / Sources : Fonds cadastreux, 2021, Fichiers fonciers 2020

1:10 000



Realisation : URBCAIND - Janvier 2022 / Sources : Fonds cadastraux 2021, Fichiers fonciers 2020

3. CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Les résidences principales sont représentées par :

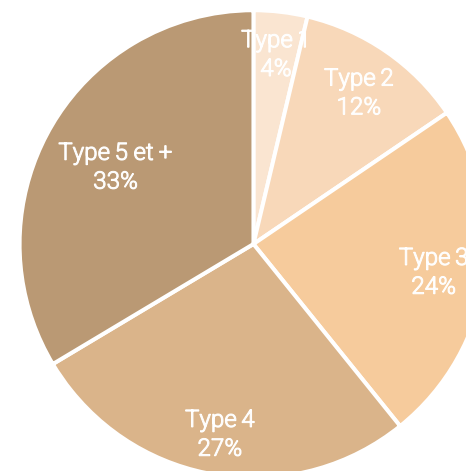
- | **en majorité, des maisons** : 53% du parc soit environ 1 700 logements, comprenant les logements individuels de type pavillonnaire, les logements mitoyens et les maisons de ville (petits immeubles en centralité ancienne). À titre de comparaison, 80% des résidences du territoire intercommunal sont des maisons ;
- | **une petite moitié d'appartements** : 47% du parc soit près de 1 500 logements.

La taille des logements est représentative de cette répartition :

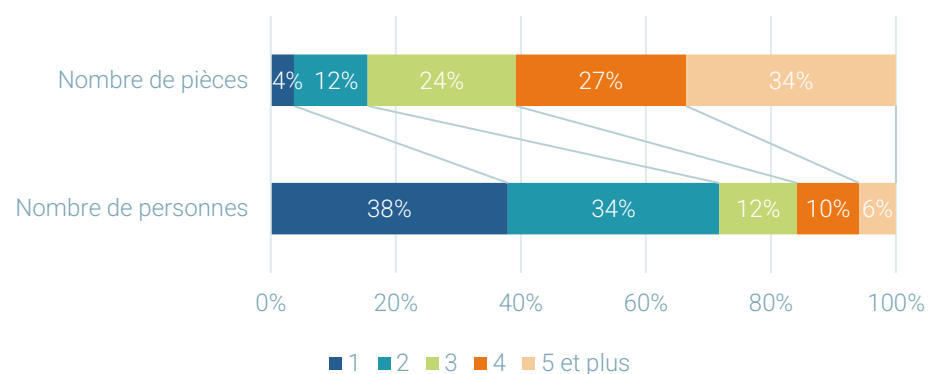
- | **la plupart sont des grands logements, comprenant 3 chambres ou plus**, soit 60% du parc de Type 4 ou plus ;
- | les résidences principales sont pour un quart d'entre elles des Types 3 (soit 2 chambres) ;
- | les petits logements sont faiblement représentés, avec environ 15% de logements constitués d'une ou deux pièces de vie.

La comparaison de la taille des ménages et de la taille des logements montre le décalage entre l'offre et la demande potentielle : 38% de T1 à T3 pour 72% de ménages d'une à deux personnes. Cet écart pourrait être amené à se renforcer dans les prochaines années du fait de la poursuite de la diminution de la taille des ménages (veuvages, décohabitation, ...) conjointe à un déséquilibre dans la production de logements, très favorable à l'habitat individuel (61% des résidences principales produites entre 2006 et 2015 – Insee).

RÉPARTITION PAR TYPE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES D'AUXONNE EN 2018 (INSEE)



COMPARAISON DE LA TAILLE DES MÉNAGES ET DU NOMBRE DE PIÈCES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2018 (INSEE)

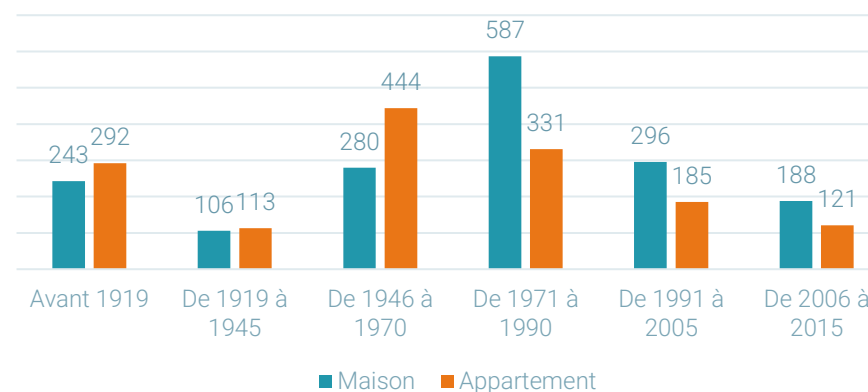


4. DYNAMIQUES DE PRODUCTION DE LOGEMENTS

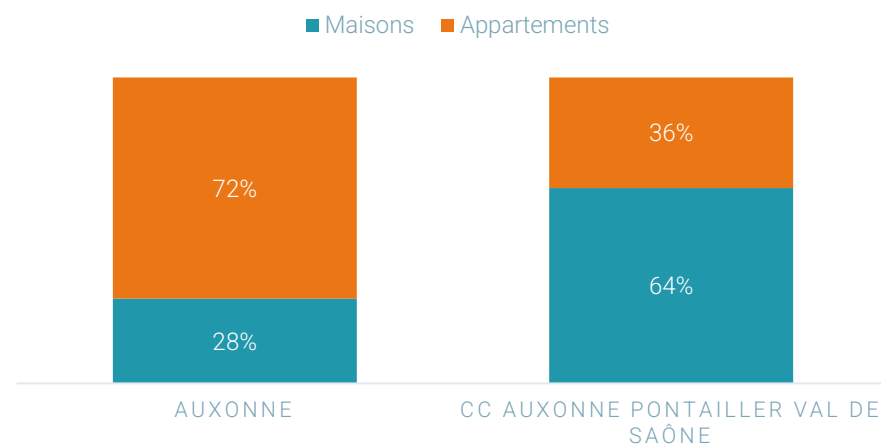
Le développement urbain d'Auxonne sur le long terme est marqué par la production de formes urbaines contrastées, selon le contexte sociopolitique :

- | Avant 1920, le parc de logements est constitué de maisons de ville et d'immeubles de petit format, constituant les formes urbaines très compactes du centre historique et des faubourgs ;
- | Entre 1920 et 1945, l'entre-deux Guerres subit un ralentissement important de la production de logements, bien que quelques immeubles de faubourg et les premières maisons ouvrières voient le jour ;
- | L'après-Guerre se caractérise par une accélération de la production de logements, répartie entre la création de grands ensembles (quartiers groupant des barres de collectif et de l'habitat mitoyen) côtoyant des formes pavillonnaires compactes (terrains de 500 m² en moyenne) ;
- | Si la production de logements collectifs se poursuit de manière soutenue dans les années 70 à 90, la production de maisons individuelles explose (sur terrains moyens de 700m²) avec la démocratisation de la voiture individuelle et les encouragements nationaux à la périurbanisation, sous forme de lotissements et d'un développement rapide des infrastructures routières ;
- | Entre les années 1990 et début 2000, la tendance se poursuit mais ralentit fortement, alors que la superficie des terrains des maisons individuelles continue de progresser (en moyenne 900 m²)
- | La période récente montre un essoufflement des dynamiques de construction. Si les grands terrains continuent à progresser en superficie (1000 m² et plus), l'intérêt pour la densification renforce l'attrait des terrains de superficie modérée (400 à 500 m²) lorsqu'ils sont proches des centralités.

RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LA PÉRIODE D'ACHÈVEMENT (INSEE)



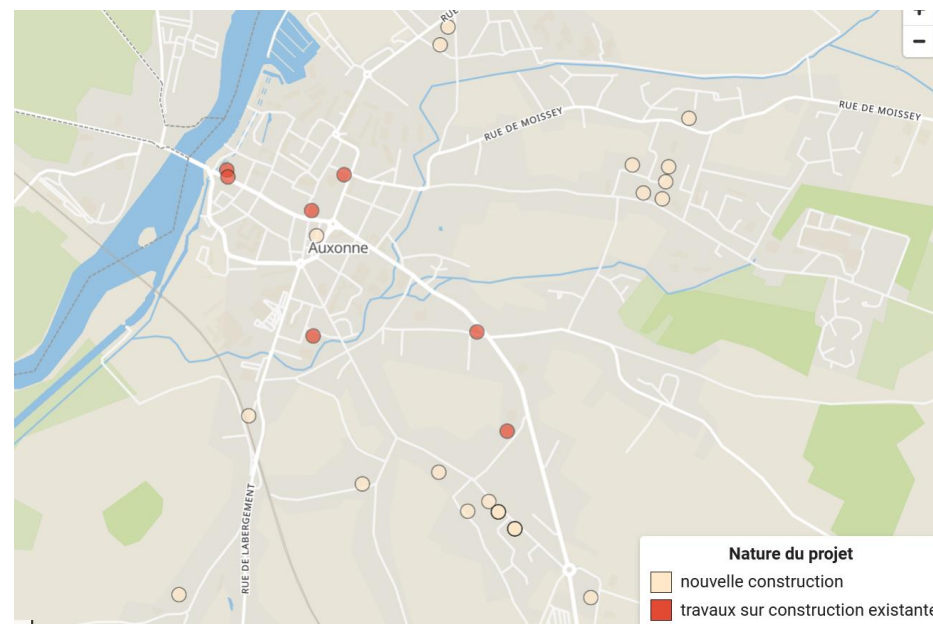
VACANCE DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION (INSEE 2018)



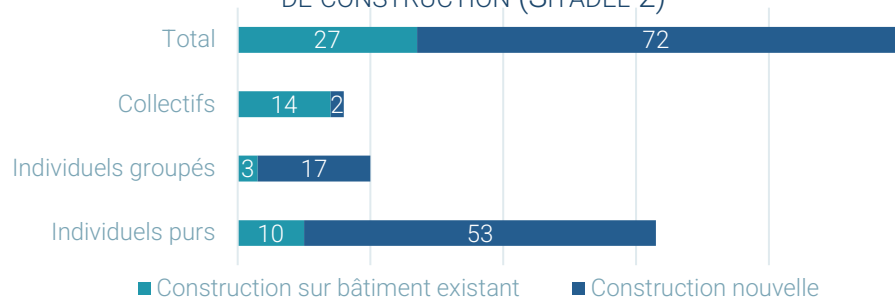
Les logements commencés entre 2010 et 2019 (source Sitadel 2 – DREAL) sont pour les ¾ des constructions neuves sur foncier nu, principalement en densification de tissus urbains déjà constitués :

- | Plus de la moitié des logements produits sont des maisons individuelles (53 logements recensés en construction neuve)
- | La production de logements individuels groupés constitue également une part non négligeable des projets avec 17 constructions neuves recensées
- | La construction de logements collectifs neufs reste anecdotique sur la période récente.

En parallèle, sont à noter des dynamiques de réhabilitation et de renouvellement avec une trentaine de projets de création de logements au sein du bâti existant. Ces projets concernent surtout la réhabilitation d'appartements au sein du centre historique, mais également la transformation de friches au niveau des faubourgs et des hameaux (Pont de Pierre, La Feuillée) qui disposent encore de patrimoine à potentiel de revalorisation : granges, logement ancien vétuste, local d'activité artisanale hors d'usage, ...



LOGEMENTS COMMENCÉS ENTRE 2010 ET 2019 PAR TYPE DE CONSTRUCTION (SITADEL 2)



LOCALISATION DES PC DÉPOSÉS APRÈS 2017 – SOURCE SITADEL 2, KOUMOUL 2021



5. MARCHÉ DE L'HABITAT

Une étude réalisée par l'Observatoire Départemental de l'habitat (source des données : base PERVAL) donne les informations suivantes relatives au marché de l'habitat à l'échelle de la Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val de Saône.

Concernant l'habitat individuel (maisons achevées depuis plus de 5 ans) :

- | **Des dynamiques de transaction en hausse** (264 ventes en 2020 contre 175 en 2017), avec un prix de vente qui évolue peu sur la même période (140 000€ en moyenne pour une superficie moyenne habitable de 112 m² soit 1250€/m²). Les prix de vente des maisons sur Auxonne sont plus élevés que ceux pratiqués à l'échelle intercommunale notamment pour les petits logements (T1 à T3) et pour les très grands logements (6 pièces et plus), marquant une attractivité particulière de la ville-centre auprès des ménages spécifiques (petits ménages et très grands foyers).
- | **Sur Auxonne, l'augmentation du nombre de transactions réalisées bénéficie majoritairement aux petites maisons** (3 pièces ou moins).
- | **Entre 2017 et 2020, la part des grands logements (5 pièces et plus) sur Auxonne a reculé de 79% à 70% du parc de résidences principales**, notamment au profit des 4 pièces (12% à 20% sur la même période).
- | A l'échelle de l'EPCI, 1/3 des acquéreurs de maison en 2020 étaient issus de la CSP « Employés » ; 55% sont des individus âgés de moins de 40 ans.

Concernant les appartements (logements achevés depuis plus de 5 ans) :

- | **La grande majorité des appartements ayant fait l'objet d'une transaction entre 2017 et 2020 sont situés sur Auxonne**. 41% sont constitués de 3 pièces, pour 22% de T1-T2 et 37% de T4 et plus.
- | **Les dynamiques de vente restent stables** (23 ventes en 2020 pour 67m² en moyenne) mais les prix augmentent (en moyenne 1215€/m² contre 1150€/m² en 2017).
- | **Les acquéreurs de ces biens sont en majorité des jeunes de moins de 30 ans** (26% en 2020, contre 19% d'acquéreurs de 30 à 39 ans) **et des personnes âgées** (26% avaient entre 60 et 69 ans en 2017 ; 20% avaient plus de 70 ans en 2019).
- | Les acheteurs de ces appartements relèvent principalement de la CSP des employés et des retraités. Les individus exerçant une « profession intermédiaire » sont également bien représentés.

Concernant les terrains à bâtir :

- | Les vendeurs sont majoritairement des retraités habitant le territoire intercommunal.
- | Les transactions de terrains constructibles à l'échelle de l'EPCI (30 en 2020) affichent un prix de vente moyen de 49 200€ pour une superficie moyenne de 1153m², soit un prix de vente moyen de 43€/m².
- | **Les terrains les plus vendus en nombre entre 2017 et 2020 affichent une superficie de 600 à 900 m²** (51€/m² en moyenne). Il est à noter en 2020 une augmentation des transactions concernant des superficies de 900 à 1500 m², à mettre en lien avec les effets de la pandémie de COVID19.
- | Les acquéreurs de terrains à bâtir sont majoritairement des individus de 30 à 39 ans, représentés là encore par les employés, les ouvriers et les professions intermédiaires.

6. PUBLICS SPÉCIFIQUES ET GENS DU VOYAGE

La Côte d'Or est dotée d'un Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) couvrant la période 2020-2024. La délégation de compétences signée entre la Côte d'Or et l'État pour la gestion des aides à la pierre impose un objectif de réalisation de 20 logements sociaux de type PLAI et de 40 logements sociaux de catégorie PLUS sur le territoire Saône-Vingeanne.

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage couvrant la période 2018-2024 a été approuvé en septembre 2018. L'objectif fixé pour Auxonne (sous compétence de la CAP Val de Saône) est la réalisation de 20 places supplémentaires en aire d'accueil. Localisé à proximité de la Zone d'Activité Économique des Granges Hautes, le projet nécessite la prise en compte des besoins d'aménagement de l'aire (zonage adapté) et de son accès (« tourne-à-droite » depuis la route départementale D905). L'aire de Grand Passage est quant à elle située sur la commune de Dole.



C. PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

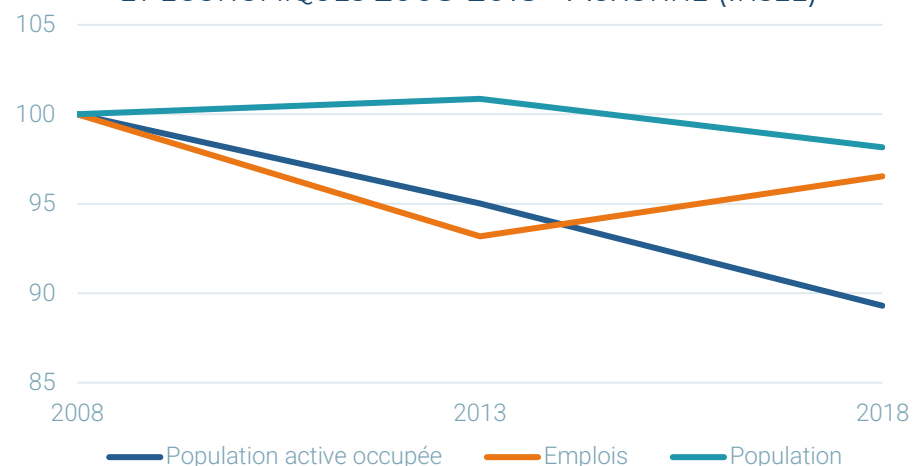
La ville d'Auxonne affiche **3 438 emplois sur place**. Le nombre d'emplois tend à reculer très légèrement sur les dix dernières années : -3,5% soit environ 125 emplois en moins entre 2008 et 2018.

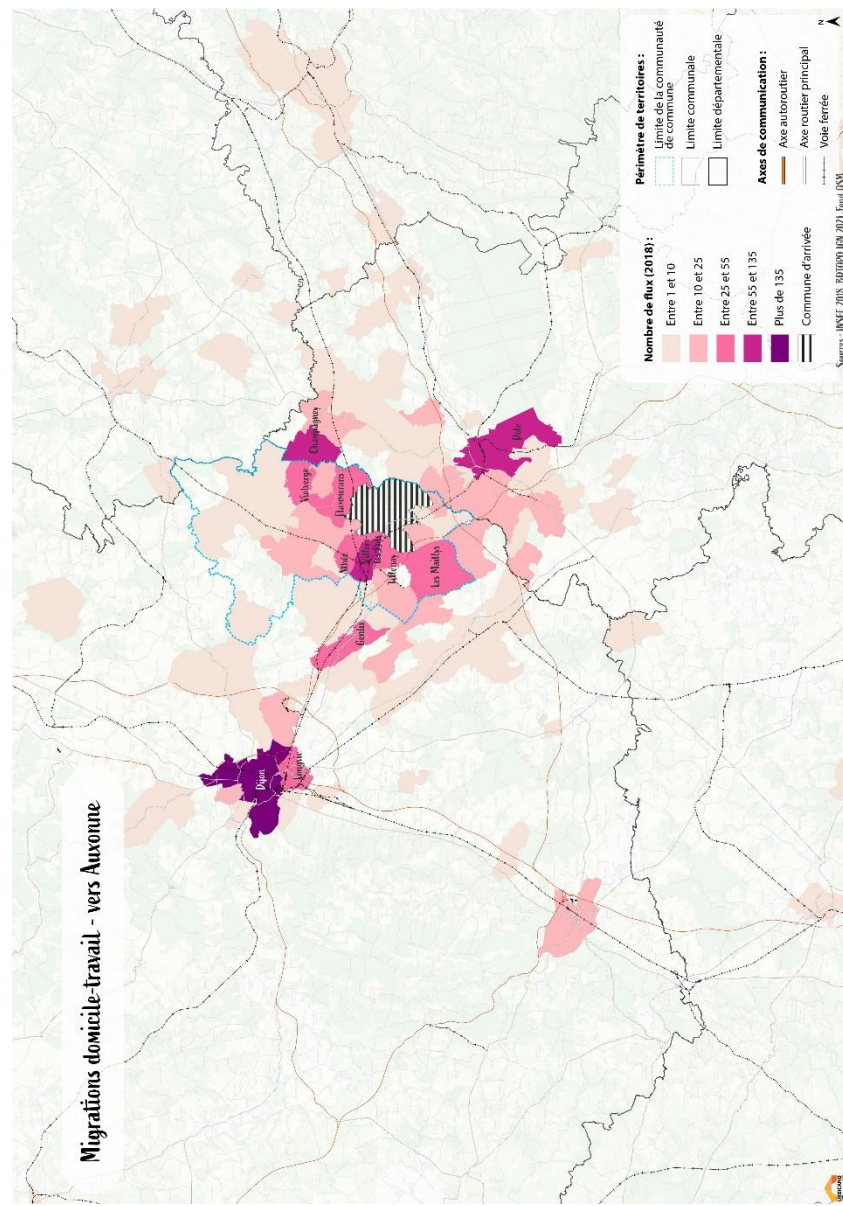
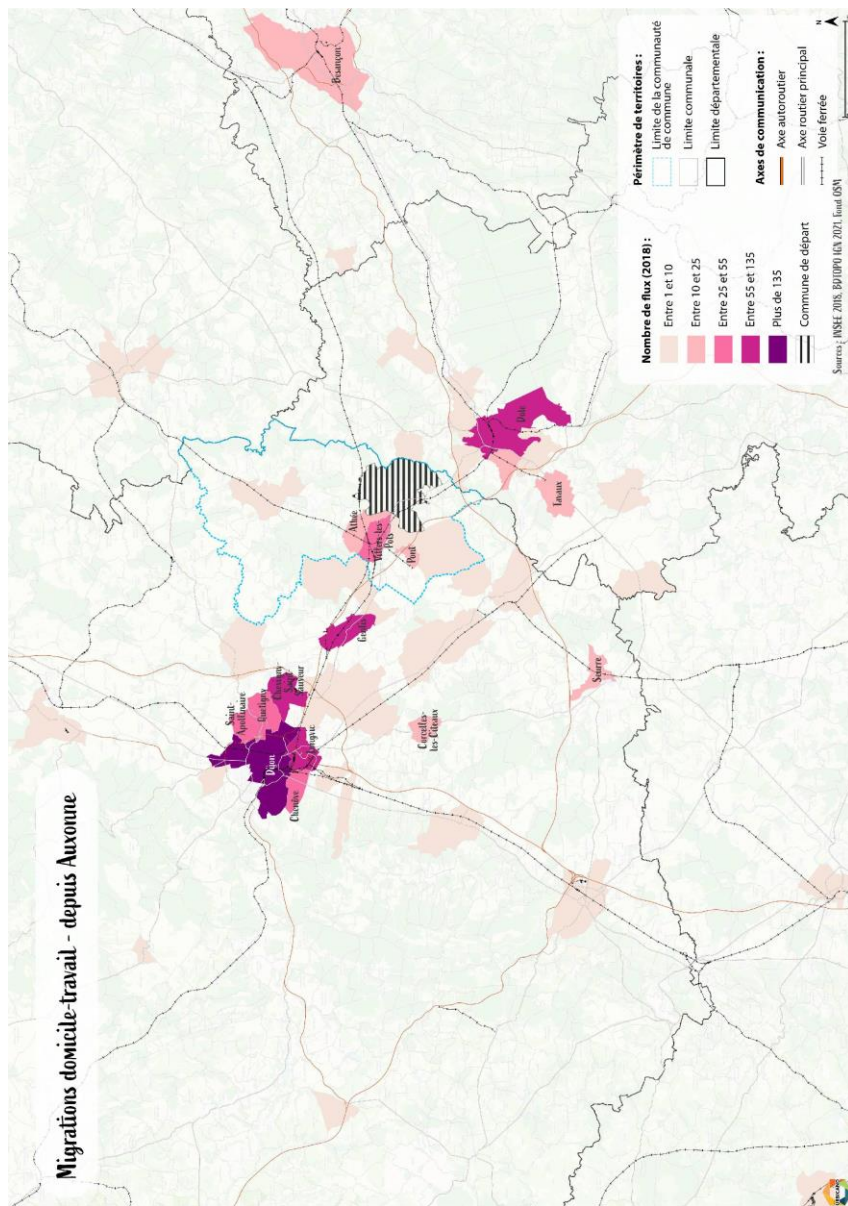
Abritant **3025 actifs occupés à la même date**, la ville d'Auxonne présente un indicateur de concentration de l'emploi (nombre d'emplois total proposés sur le territoire rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi qui y résident) s'élevant à **114%**, traduisant l'attractivité économique de la commune auprès d'actifs résidant à l'extérieur. Ce taux est en augmentation du fait d'une baisse rapide du nombre d'actifs habitant la ville-centre (-10% en 10 ans soit 363 actifs occupés). À l'inverse, le territoire intercommunal gagne des actifs occupés en parallèle d'une diminution de l'emploi sur place (+5,5% soit +520 actifs occupés) **Le départ des actifs vers l'extérieur accroît les flux quotidiens et les besoins en espaces de stationnement** à proximité des zones d'emploi, notamment au niveau des zones d'activité économique et du centre-ville qui porte d'importants établissements employeurs (administration, centre hospitalier, collèges et lycées, ...).

Par ailleurs, le **taux de chômage continue de croître parmi la population active habitant Auxonne**, passant de 420 individus en 2008 (11% au sens du recensement de l'Insee) à près de 525 en 2018 (14,9%), alors que sa progression est plus lente en périphérie (de 9,2% à 10,6% à l'échelle de la CAP Val de Saône en 2018). Le taux de chômage de la ville-centre est accentué par la migration résidentielle d'une partie des actifs occupés vers la périphérie, tandis que les populations au chômage stagnent voire progressent au niveau du bourg-centre du fait du rôle que ce dernier joue : présence d'une offre diversifiée d'emplois et de services, accessible sans avoir besoin de voiture ou à des coûts maîtrisés,

gare TER permettant d'accéder aux pôles urbains voisins, offre de logements locatifs et de petits logements, ...

COMPARAISON DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES 2008-2018 - AUXONNE (INSEE)





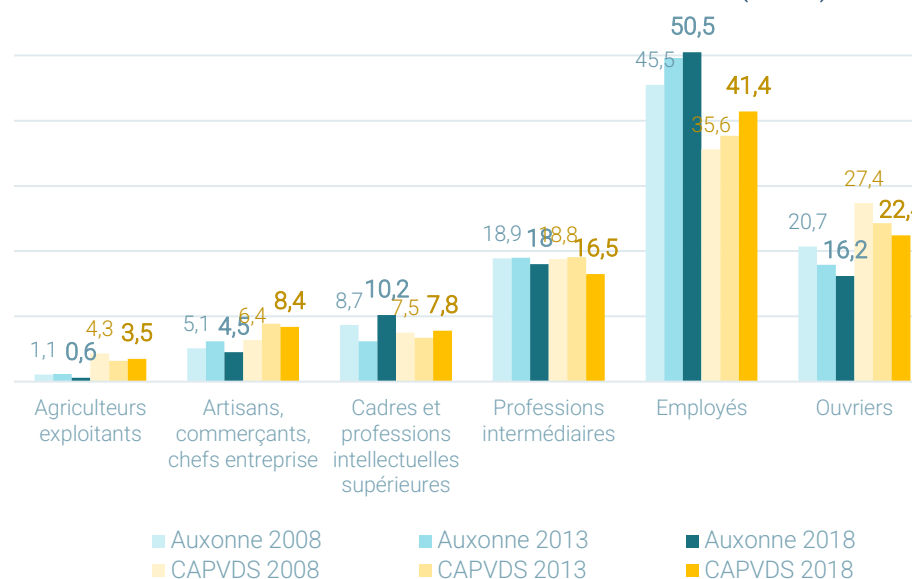
La part des différentes catégories socioprofessionnelles des emplois tend à se redistribuer au profit du secteur tertiaire :

- | La part d'emplois de catégorie employés augmente progressivement (+5% en 10 ans ; +6% à l'échelle de l'EPCI) en lien avec la tertiarisation de l'économie et au recul du nombre de postes ouvriers sur le territoire communal (-4,5%) comme intercommunal (-5%).
- | Le bourg-centre connaît une rapide augmentation du nombre d'emplois cadres (+127 emplois entre 2013 et 2018) alors que les professions intermédiaires reculent numériquement (-50 emplois).
- | Le nombre de postes d'agriculteurs exploitants a été divisé de moitié en 5 ans (de 39 à 20 emplois entre 2013 et 2018), mettant en lumière les grandes mutations de l'économie agricole.
- | Le nombre d'emplois d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprises a quant à lui reculé fortement à Auxonne (-57 emplois en 5 ans) sans être compensé à l'échelle intercommunale (-70 postes).

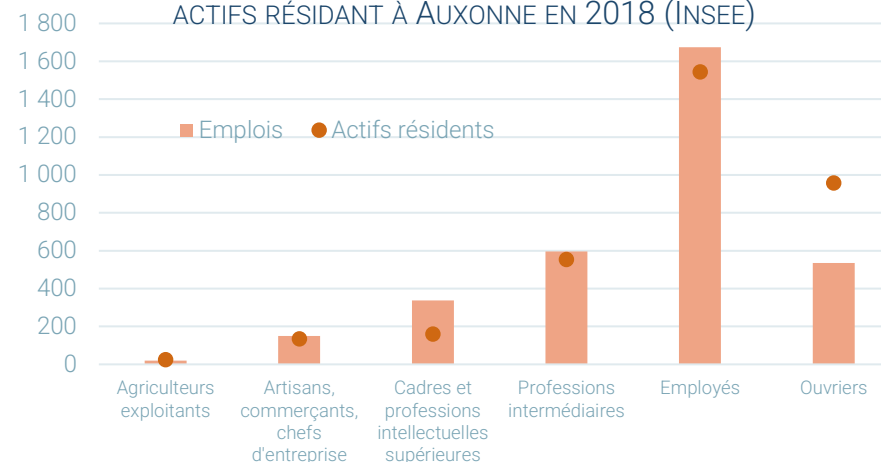
Ces évolutions accentuent l'écart entre le profil socioprofessionnel des emplois proposés localement et celui des actifs résidant sur la commune d'Auxonne :

- | il existe des enjeux d'optimisation des conditions d'accueil des cadres et des employés, dont le nombre d'emploi surpasse le nombre de résidents de ces catégories ;
- | à l'inverse, la commune accueille un grand nombre d'ouvriers mais le nombre d'emplois liés à cette catégorie est insuffisant pour répondre à la demande et tend à diminuer. L'enjeu est ici de conforter l'activité industrielle sur Auxonne pour maintenir voire renforcer l'emploi ouvrier.

EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (INSEE)



COMPARAISON DES CSP DES EMPLOIS SUR PLACE ET DES ACTIFS RÉSIDANT À AUXONNE EN 2018 (INSEE)



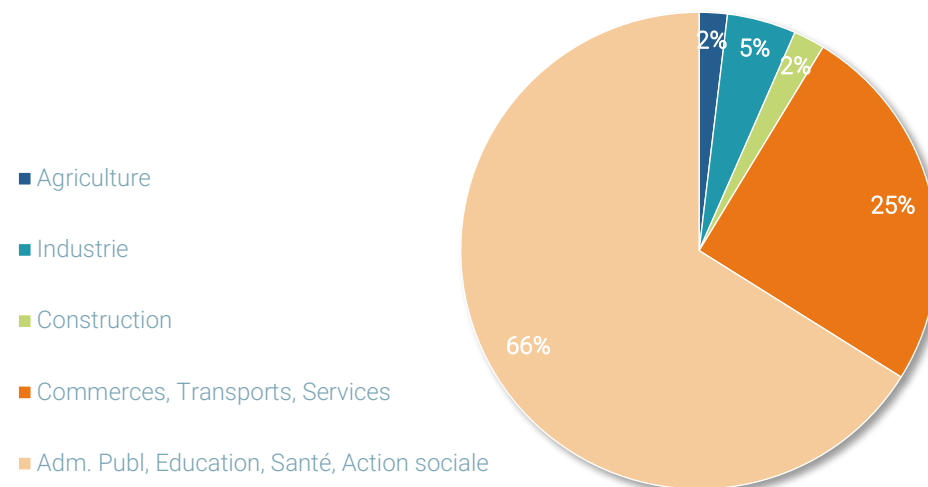
Les emplois sur place sont liés en particulier au rôle que joue Auxonne dans l'accueil de populations, renforcé par la présence du 511^e Régiment du Train (950 effectifs, générant également la présence de leur famille) :

- | en majorité au domaine public (66% des emplois, soit deux fois plus que la part départementale), avec la présence de grands employeurs dans l'administration (commune d'Auxonne, Communauté de Communes), la santé et de l'action sociale (hôpital, EHPAD, ADAPEI), et dans l'éducation (Lycée Polyvalent Prieur de la Côte d'Or, collège La Croix des Sarrasins, écoles élémentaires)
- | au secteur du commerce, qui constitue le quart des emplois locaux, ici aussi conforté par la présence de gros établissements employeurs (hypermarchés et supermarchés alimentaires et spécialisés, commerces de gros notamment en matériel agricole) mais aussi par un grand nombre de petits commerces.

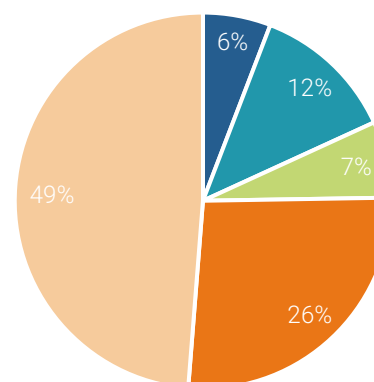
La part des emplois industriels est sous-représentée à Auxonne par rapport aux territoires intercommunal, départemental et régional avec uniquement 155 emplois recensés dans ce domaine en 2018 (moins de 5% de l'emploi local contre 12% sur le Département), en forte baisse sur la période récente (-46% entre 2013 et 2018 contre -9% en Côte-d'Or). La proximité des clusters industriels de la Métropole dijonnaise, de Dole et de Besançon ne permet pas à Auxonne de s'affirmer pleinement comme pôle industriel à cette échelle.

De la même façon, le secteur de la construction emploie peu à Auxonne (70 emplois soit 2% du total), alors qu'il est bien présent à l'échelle de l'intercommunalité (6,6% des emplois – 6,4% au niveau départemental). L'agriculture occupe moins de 2% des emplois locaux, alors qu'elle est surreprésentée à l'échelle du PETR Val de Saône Vingeanne (près de 7%).

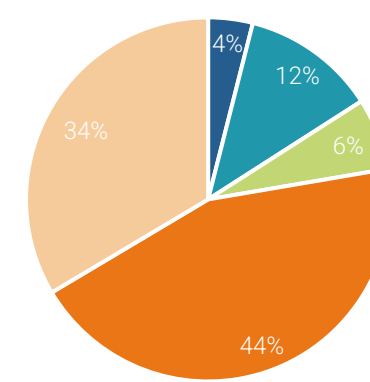
RÉPARTITION DES EMPLOIS DE AUXONNE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2018 (INSEE)



CAP VAL DE SAÔNE



CÔTE D'OR



2. CARACTÉRISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS ACTIFS

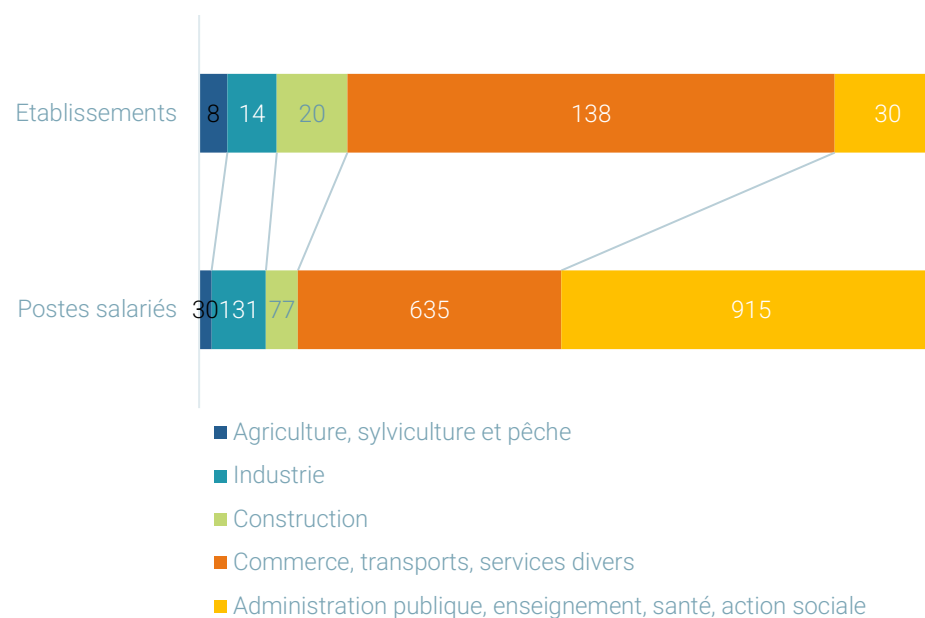
Les établissements actifs employeurs, au nombre de 210, exercent principalement dans la sphère présentielle de l'économie (définition Insee : « activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes ») : 77% des établissements pour près de 1 500 postes salariés. Parmi eux, 14 dépendent du domaine public mais ces derniers regroupent à eux-seuls plus de 720 postes salariés. **Seule une cinquantaine d'établissements est issue de la sphère productive** (définition Insee : « activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère »), regroupant moins de 300 postes salariés.

- | Les établissements liés à l'administration publique, à l'enseignement, à la santé et à l'action sociale sont peu nombreux mais sont les principaux employeurs (en moyenne 30 salariés, mais avec de grandes disparités internes dues à la présence de grands employeurs : hôpital, collectivités territoriales, EHPAD, lycée, ...)
- | Plus de la moitié des établissements sont des entreprises commerciales ou de services marchands, employant en moyenne moins de 5 salariés
- | L'industrie regroupe une quinzaine d'entreprises, principalement sous forme de TPE employant une dizaine de salariés en moyenne
- | Une vingtaine d'entreprises exerce dans le domaine de la construction, pour moins de 4 salariés en moyenne
- | Les exploitations agricoles sont moins d'une dizaine et emploient en moyenne moins de 3 salariés.

L'emploi de la ville d'Auxonne est donc dépendant des grands établissements publics et de la bonne santé des établissements commerciaux. Toutefois,

concernant ces derniers, il est à noter que localement, 9 petites cellules commerciales emploient en moyenne autant qu'une grande surface en générant moins de nuisances : consommation d'espaces, flux motorisés, logistique, ...

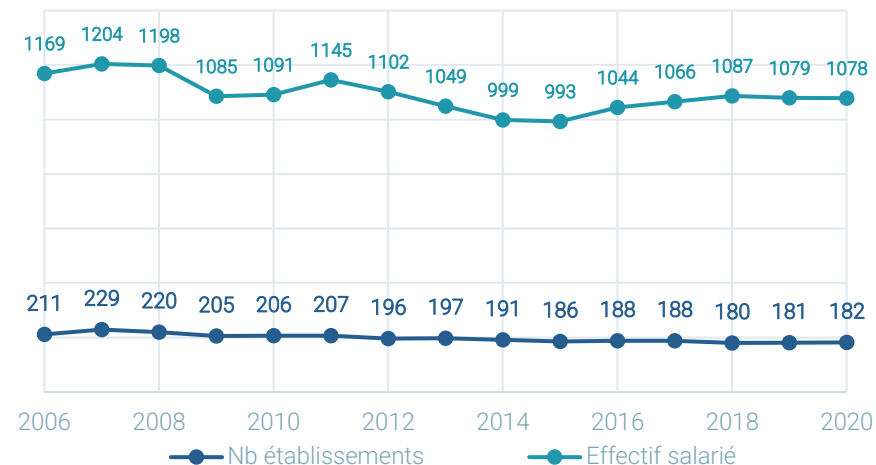
ETABLISSEMENTS ACTIFS EMPLOYEURS ET POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2018 (INSEE)



GRANDS EMPLOYEURS PRIVÉS D'AUXONNE – source SIRENE/ville d'Auxonne 2021

Dénomination	Domaine	Activité	Effectifs salariés
E.LECLERC	COMMERCE	Hypermarché alimentaire	113
INTERMARCHE	COMMERCE	Hypermarché alimentaire	45
CRIT INTERIM	SERVICE	Travail temporaire (<i>dont intérimaires</i>)	42
LABORATOIRES LAVENCIA	INDUSTRIE	Récupération de matières recyclables	40
GLOBAL HYGIENE	INDUSTRIE	Fabrication produits d'hygiène - vente matières de récupération	30
GIACOMEL	COMMERCE	Vente, réparation, entretien de matériel agricole	21
1 2 3 SERVICES A DOM	SERVICE	Services à la personne - aide a domicile	18
TRANS- PRIM	COMMERCE	Boulangerie, vente fruits et légumes, vente emballages	17
CASINO	COMMERCE	Supermarché alimentaire	17
LIDL	COMMERCE	Supermarché alimentaire	15
BRICOMARCHE	COMMERCE	Magasin de bricolage	15
NETTO	COMMERCE	Supermarché alimentaire	13
ETABLISSEMENT GRENIER BOLAY	INDUSTRIE	Fabrication articles de pêche, injection plastique	13
CEFINOX	INDUSTRIE	Chauffage, ventilation, transport des liquides et des fluides	13
LABORATOIRES GROS	SERVICE	Laboratoire d'analyses - biologie médicale	13
AGROM TRANSPORT	SERVICE	Transport routier de marchandises	12
STE JURASSIENNE PNEUMATIQUES	COMMERCE	Vente et réparation de pneumatiques	12
E.C.S. FRANCE MAGNET ENGINEERING	INDUSTRIE	Conception d'équipements dans les domaines des produits magnétiques	10

EVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET DES EFFECTIFS SALARIÉ DU PRIVÉ ENTRE 2006 ET 2020 (ACOSS)



3. LES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La ville d'Auxonne comporte plusieurs zones d'activité économique dédiées, qui se distinguent par leur rayonnement géographique et leur vocation d'accueil :

Dénomination ZAE	Rayonnement	Vocation
ZA Les Granges Hautes	Département / Région (SCoT : ZAE de type 1)	Mixte (sans commerce)
ZA Le Charmoy	Département / Région (SCoT : ZAE de type 1)	Mixte (avec commerce)
ZA Petite Plaine	Département / Région (SCoT : ZAE de type 1)	Mixte (sans commerce)
ZA Grande Plaine	Échelle SCoT	Industrielle
Zones artisanales	Local	Artisanat
Zones commerciales (ZA le Charmoy, Espace Intermarché, Espace Casino)	Échelle SCoT	Commerciale

L'aménagement des zones d'activité économiques constitue un enjeu important pour conforter l'attractivité économique du territoire auprès des entreprises. **Les espaces économiques existants présentent certains dysfonctionnements qui peuvent pénaliser leur bon fonctionnement ou leur développement** : accessibilité, densification, imperméabilisation des sols, stationnement, traitement environnemental et paysager, qualité urbaine et architecturale, ...

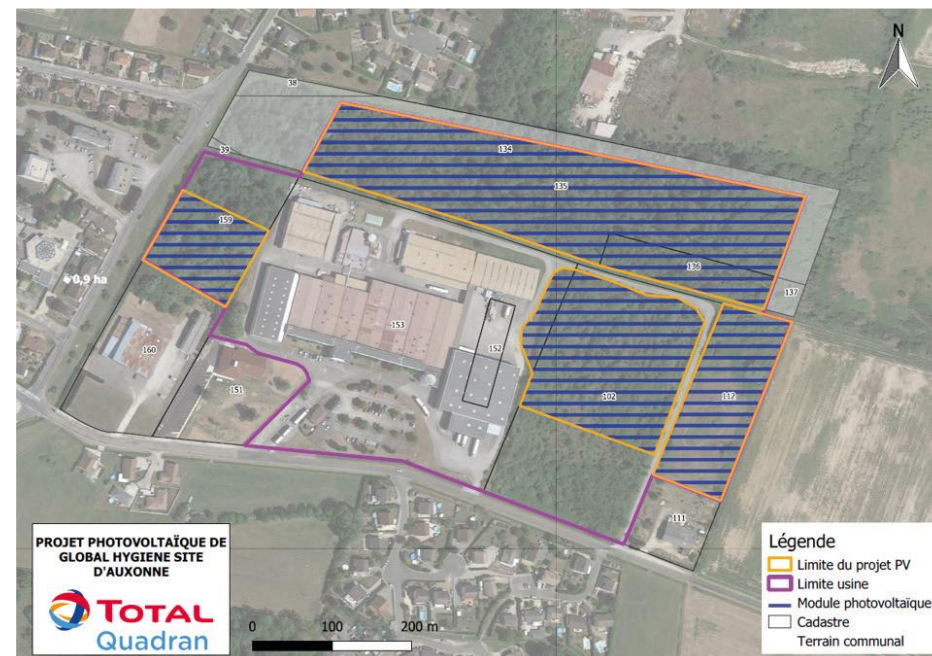
Les zooms ci-après permettent d'identifier les enjeux de requalification de l'aménagement des zones d'activité économiques d'Auxonne.



ZA Petite Plaine



Porté par l'entreprise Global Hygiène, un projet de parc photovoltaïque au sol est en cours de réalisation sur 6,2 ha de la ZA Petite Plaine. Les surfaces mobilisées sont des terrains nus actuellement enfrichés. Sa mise en service est prévue pour 2023.



Indicateur	Faible	Moyen	Bon	Fort	Observations
Optimisation foncière					Capacités en densification : 2500m ² ; en extension : 1 ha
Stationnement					Potential de mutualisation non valorisé
Accessibilité modes doux					Trottoirs larges / pas de voie cyclable sécurisée
Traitement paysager interne					Parking arboré / faible végétalisation interne
Traitement des franges urbaines					Larges espaces tampon végétalisés
Gestion environnementale					Noue longeant le site + espaces enherbés. Corridors écologiques

ZA Grande Plaine



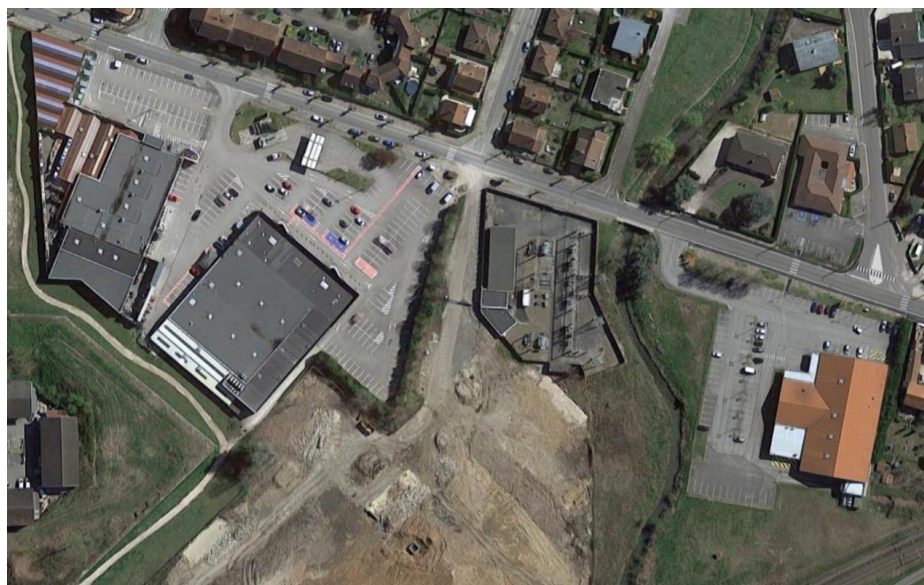
Indicateur	Faible	Moyen	Bon	Fort	Observations
Optimisation foncière		■			Découpage foncier peu optimal. Capacités de densification : env. 3,4 ha
Stationnement	■				Sur espace public / sans traitement environn.
Accessibilité modes doux	■				Route départementale sans accotements
Traitement paysager interne	■				Espaces publics absents ou dégradés
Traitement des franges urbaines		■			Haie arbustive et espace tampon avec habitat
Gestion environnementale	■				Stockage véhicules usagés sans traitement

ZA Les Granges Hautes / ZA Le Charmoy



Indicateur	Faible	Moyen	Bon	Fort	Observations
Optimisation foncière		■			Nombreux espaces résiduels peu valorisables. Capacités de densification : env. 1,8 ha
Stationnement		■			Absence de mutualisation
Accessibilité modes doux	■				Insécurité modes doux – absence de cheminements
Traitement paysager interne	■				Pas de traitement des limites & stockage
Traitement des franges urbaines				■	Traitement paysager des abords / tampons habitat
Gestion environnementale		■			Vastes surfaces imperméabilisées / bassins

Espace Intermarché



Indicateur	Faible	Moyen	Bon	Fort	Observations
Optimisation foncière		■			Implantation ne permettant pas d'extensions
Stationnement		■			Absence de mutualisation
Accessibilité modes doux		■			Espaces publics dégradés, colonisés par la voiture
Traitement paysager interne	■				Pas de traitement paysager des espaces libres
Traitement des franges urbaines			■		Maintien partiel alignements d'arbres
Gestion environnementale	■				Aucune infiltration des eaux à la parcelle

Espace Casino



Indicateur	Faible	Moyen	Bon	Fort	Observations
Optimisation foncière				■	Regroupement des espaces circulés
Stationnement			■		Potentiel de mutualisation
Accessibilité modes doux		■			Aménagements « tout voiture »
Traitement paysager interne	■				Traitement paysager anecdotique
Traitement des franges urbaines	■				Aucune gestion des transitions avec les abords
Gestion environnementale	■				Imperméabilisation >90% Pas d'infiltration des eaux

4. L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

L'offre touristique d'Auxonne

À l'échelle régionale, la ville d'Auxonne bénéficie d'une localisation intéressante puisque bien desservie par les axes autoroutiers (A39 et A6), à proximité de pôles urbains exerçant une attractivité touristique à large échelle (Dijon, Beaune, Besançon), et proche de deux sites classés à l'UNESCO (Climats de Bourgogne, Saline Royale d'Arc-et-Senans).

La traversée de la ville par la Saône lui confère un statut particulier au regard du tourisme fluvestre, grâce à l'aménagement du port Royal en 2011 (équipement privé de 150 places – 1666 bateaux accueillis en 2018) implanté au croisement de plusieurs voies navigables stratégiques : Petite Saône, Doubs, Seille, canal de Bourgogne, canal Entre Champagne et Bourgogne, canal de l'Est, canal du Centre, canal du Rhône au Rhin. La Voie Bleue qui longe la Saône constitue une itinérance majeure à grande échelle (Véloroute 50 – Moselle-Saône à Vélo) et confère à la ville un potentiel notable pour capter les flux de cyclotouristes et ainsi développer l'offre touristique d'étape. À l'échelle intercommunale, est en projet l'amélioration de la liaison entre la gare (Tillenay) et la Voie Bleue. Aucun besoin d'acquisition foncière n'est recensé à l'échelle de la ville d'Auxonne à cette fin.

À l'échelle locale, Auxonne présente des spécificités à valoriser dans le cadre du développement de l'économie touristique, en particulier :

- | Un environnement naturel préservé et des paysages diversifiés : bords de Saône, plaines agricoles animées de bosquets et d'éléments naturels isolés, forêt des Crochères, ...
- | Un patrimoine architectural de qualité, mis en valeur via le SPR, et signalisé via plusieurs panneaux d'information de la CAPVDS.



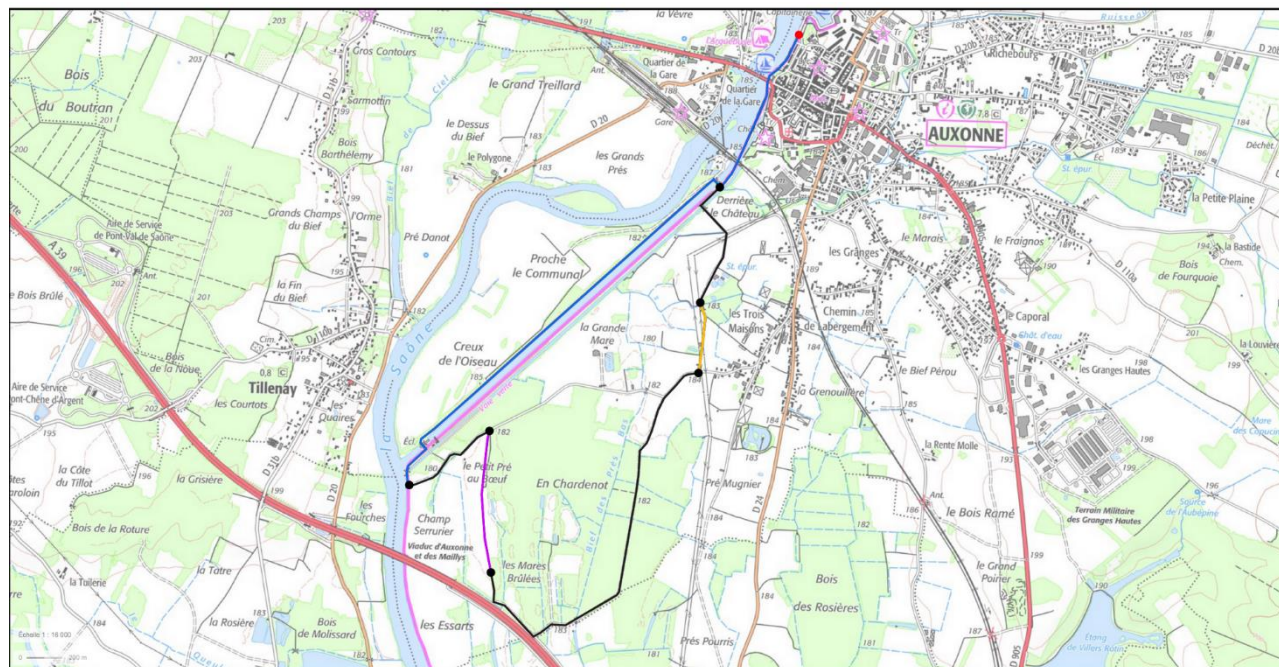
Auxonne propose localement plusieurs sentiers de randonnée : le sentier du Réservoir des Pointes (géré par l'EPCI et inscrit au PDIPR - 5 km), le sentier du Canal d'Auxonne (10 km), le sentier Napoléon et le sentier forestier. Des boucles de randonnée intercommunales existent également. Il n'est pas exprimé de besoins d'aménagement concernant ces circuits.

ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE – SENTIER DU CANAL (SOURCE OFFICE DE TOURISME AUXONNE - PONTAILLER SUR SAÔNE)

La Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val de Saône, qui gère la compétence tourisme, propose plusieurs services à destination des touristes :

- | un office de tourisme intercommunal, qui fait l'objet d'un projet de transfert au niveau des anciens abattoirs, à proximité de la Voie Bleue ;
- | un départ de canoës (base de plein air – 15 juin au 31 août) ;
- | un service de location de vélos (mars à octobre) ;
- | des escales fluviales (mars à octobre).

Le jardin des Feuillantines, jardin privé de 1 800 m² (fléché par l'association des Parcs et Jardins de Bourgogne), propose des visites payantes toute l'année.



Données cartographiques : ©IGN, Région Bourgogne-Franche-Comté

LEGENDE

Départ

- Parking bord de Saône

Propriétaires des tronçons

- Commune d'Auxonne
- Voie Navigable de France
- Association Foncière Auxonne
- Association Foncière Labergement-les-Auxonne

L'hébergement touristique

Les hébergements touristiques existant à Auxonne sont peu nombreux et affichent un faible taux de diversité. Deux hôtels (hôtel-restaurant l'Aquarium, boulevard Pasteur et l'hôtel du Corbeau rue Berbis) regroupent la plupart des capacités d'hébergement touristique. Ils sont complétés par une offre en meublés de tourisme gérés par des particuliers (8 logements indépendants et 2 chambres) qui permettent d'héberger une trentaine de personnes.

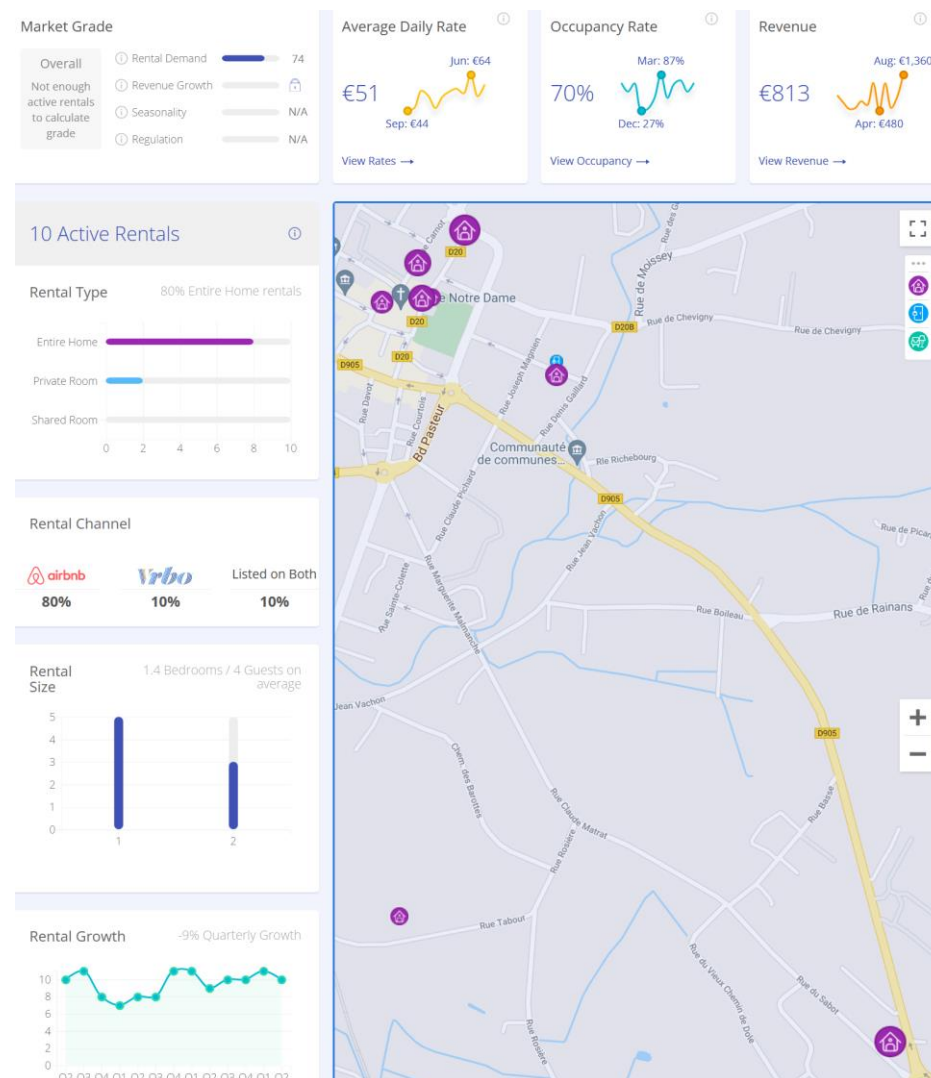
Le camping de l'Arquebuse, situé sur la commune d'Athée, propose 100 emplacements dans un cadre privilégié (bords de Saône, proximité de la Voie Bleue), et plusieurs mobilhomes en location à la semaine ou à la nuitée.

Il n'existe aucune offre en gîtes et en chambres d'hôtes sur le bourg-centre malgré son accroche à la Voie Bleue. Il n'existe pas non plus d'auberge de jeunesse, bien que la commune dispose d'équipements culturels, sportifs et de loisirs attractifs auprès des jeunes populations : base nautique, piscine, centre équestre, cinéma, paintball, motocross, ...

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUE RECENSÉS SUR AUXONNE (INSEE, AIRDNA.CO)

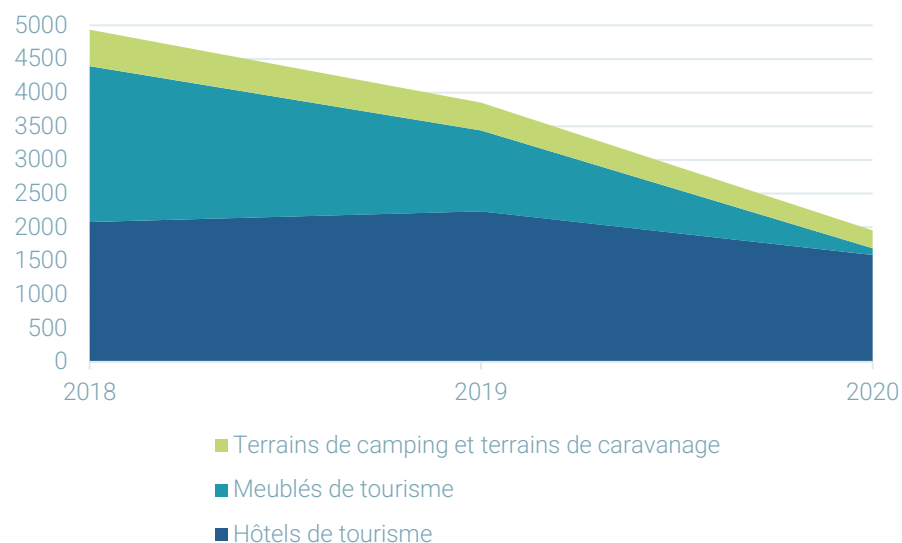
Type d'hébergement	Nombre d'établissements	Capacité
Hôtels	2	21 chambres
<i>Dont hôtels 2 étoiles</i>	1	12
<i>Dont hôtels 3 étoiles</i>	1	9
Camping	1	100 emplacements
AirBNB	10	33 personnes
<i>Village Vacances</i>	0	0
<i>Résidence de Tourisme</i>	0	0
<i>Auberge de Jeunesse</i>	0	0

LOCALISATION ET ACTIVITÉ DES MEUBLÉS DE TOURISME (AIRDNA.CO)



L'évolution de la fréquentation des structures d'hébergement touristique montre un effondrement de l'activité des meublés de tourisme du fait de la pandémie de COVID19. La fréquentation des hôtels a également connu une diminution mais dans des proportions beaucoup plus modérées, du fait d'une situation moins dépendante uniquement du tourisme (voyages d'affaire, étape dans des déplacements longue distance, etc.). Entre 2019 et 2020, la fréquentation du camping a reculé d'environ un tiers de sa valeur.

EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ANNUELLE DES
HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES D'AUXONNE
(CAPVDS 2021)



L'emploi lié à l'économie touristique

Les retombées économiques directement liées à l'activité touristique sont **faibles**, le nombre d'établissements recensés dans ce domaine étant très limité. La location privée sous forme de AirBNB est également peu développée, et rapporte peu de retombées indirectes avec un prix de location qui reste modéré (51€ par jour en moyenne, pour des revenus moyens estimés à 813€ par an).

ÉTABLISSEMENTS ET EMPLOIS PRIVÉS LIÉS À L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

(SOURCE : ACOSS 2021)

	Nombre d'établissements 2020	Effectifs salariés 2020
Hôtels et hébergement similaire	1	1
Restauration de type rapide	9	15
Restauration traditionnelle	4	9
Débites de boissons	3	9
<i>Total</i>	17	34

D. DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FORESTIER

1. L'AGRICULTURE

Caractéristiques de l'activité agricole locale

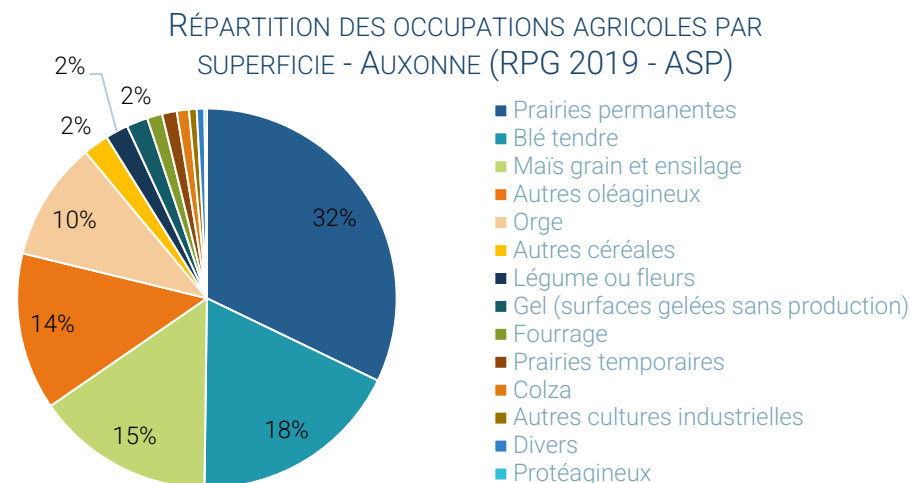
La ville d'Auxonne se situe dans la région agricole dite « du Val de Saône », caractérisée par une prédominance des grandes cultures, et une activité d'élevage modérée comprenant des petits cheptels (38 vaches nourrices en moyenne). Le canton d'Auxonne est considéré comme le canton « légumier » du Département avec des communes présentant d'importantes surfaces consacrées à la production de légumes ou de fleurs : Les Maillys 192 ha ; Labergement-Lès-Auxonne 63 ha ; Auxonne 29 ha ; ... La combinaison de terres agricoles de bonne qualité (plaines alluviales de la Saône) et de la proximité à plusieurs bassins de population majeurs (Métropole de Dijon, Beaune, Dole, Métropole de Besançon, ...) créent en effet des conditions intéressantes pour ces productions fragiles et dépendantes d'une bonne accessibilité aux lieux de transformation ou de distribution.

Auxonne possédait en 2010 une superficie agricole utilisée de 1436 ha ; en 2019, environ 1 250 ha de terres agricoles sont déclarés à la PAC :

- | Les grandes cultures céréalières et d'oléagineux (blé tendre d'hiver, maïs, soja) représentent les principales superficies agricoles locales (60% soit 740 ha). Ces activités façonnent le paysage ceinturant la partie urbanisée de la ville, sur toute sa frange est : grandes parcelles cultivées (3,8 ha en moyenne contre 3,0 ha sur l'ensemble des cultures) et raréfaction des haies et des éléments de nature ordinaire (arbres isolés, bosquets, ...).
- | Les prairies permanentes (à herbe prédominante) arrivent ensuite, représentant 32% de la superficie des parcelles déclarées soit près de 400 hectares. Ces prairies sont quasi-exclusivement localisées autour de

la Saône, dont elles constituent une partie du lit majeur (zones inondables), sur l'ouest du territoire communal.

- | Les terres maraîchères sont limitées en superficie (2% soit 24 ha), avec de très faibles superficies moyennes de parcelles (0,85 ha). Ces petites structures familiales sont en recul depuis les années 70, malgré une contractualisation avec Terre de Saône (absorbant près de 50% des productions) et des ventes auprès des particuliers et des restaurateurs.
- | Les 8% restants sont répartis entre différentes catégories : fourrage, colza, protéagineux, prairies temporaires, surfaces gelées (sans production).



Concernant les signes de qualité à l'échelle du canton d'Auxonne, en 2010 :

- | 11 exploitations possédaient la certification « biologique » ;
- | 16 exploitations produisaient des IGP, et 6 produisaient des produits Label Rouge. Il n'existe pas d'AOC/AOP recensées sur le secteur ;
- | 5 exploitations réalisaient des productions bénéficiant d'un certificat de conformité ;
- | 37 exploitations étaient impliquées dans d'autres démarches de qualité.

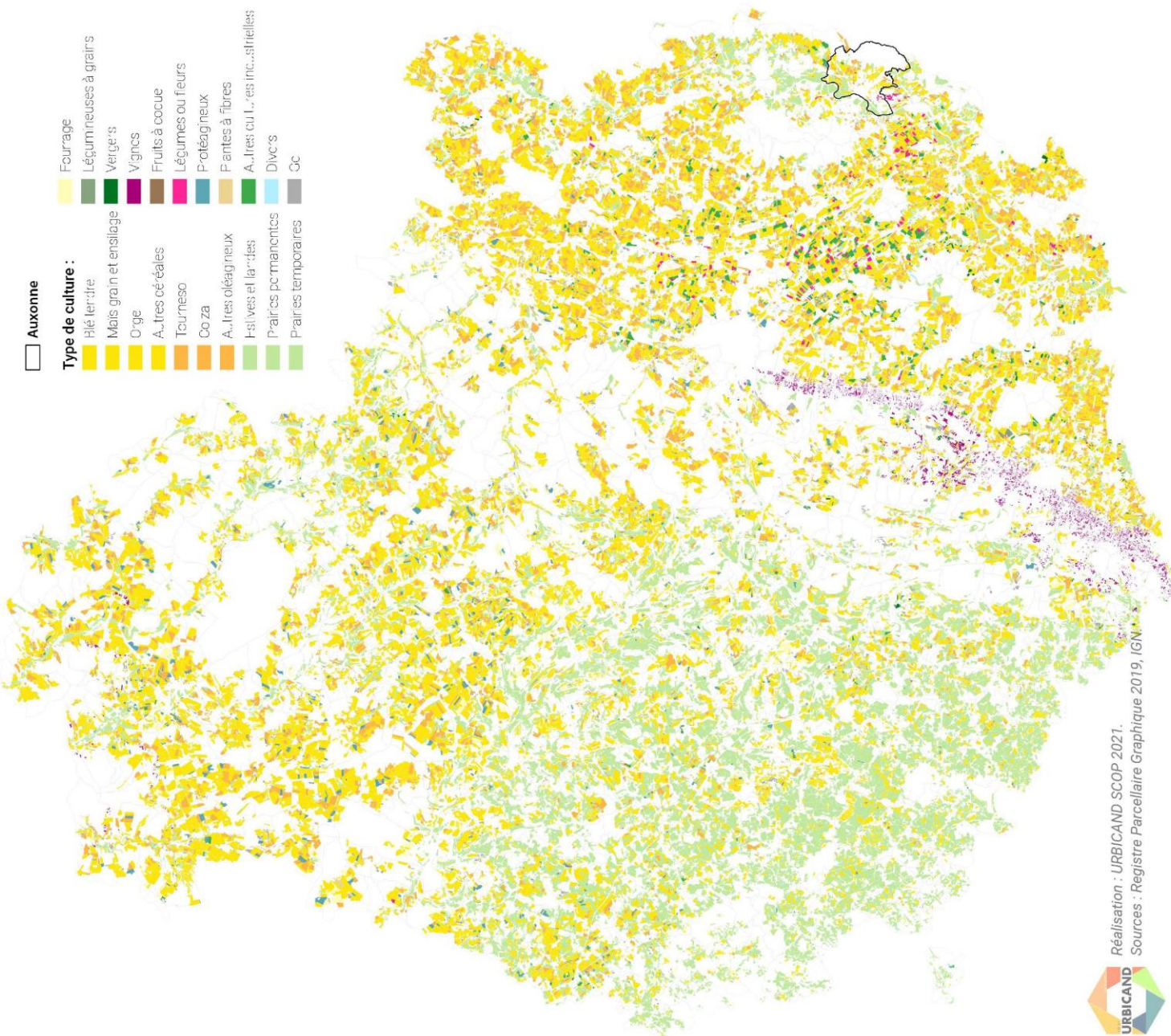
La commune est incluse dans les aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) : « Emmental Français Est Central », « Moutarde de Bourgogne » et « Volailles de Bourgogne ».

À l'échelle de la commune d'Auxonne, 5 exploitations engagées dans l'agriculture biologique sont recensées en 2019 ; 3,2% des surfaces agricoles engagées en agriculture biologique étaient en cours de conversion contre 25% à l'échelle nationale (source Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique). Les parcelles biologiques représentent près de 62 hectares dont notamment environ 20 ha de légumes ou de fleurs, 9 ha de céréales et 25 ha de prairies permanentes. Les exploitants engagés dans la démarche « bio » expriment des besoins d'installation de tunnels agricoles (infrastructures légères et réversibles n'occasionnant pas d'artificialisation du sol).

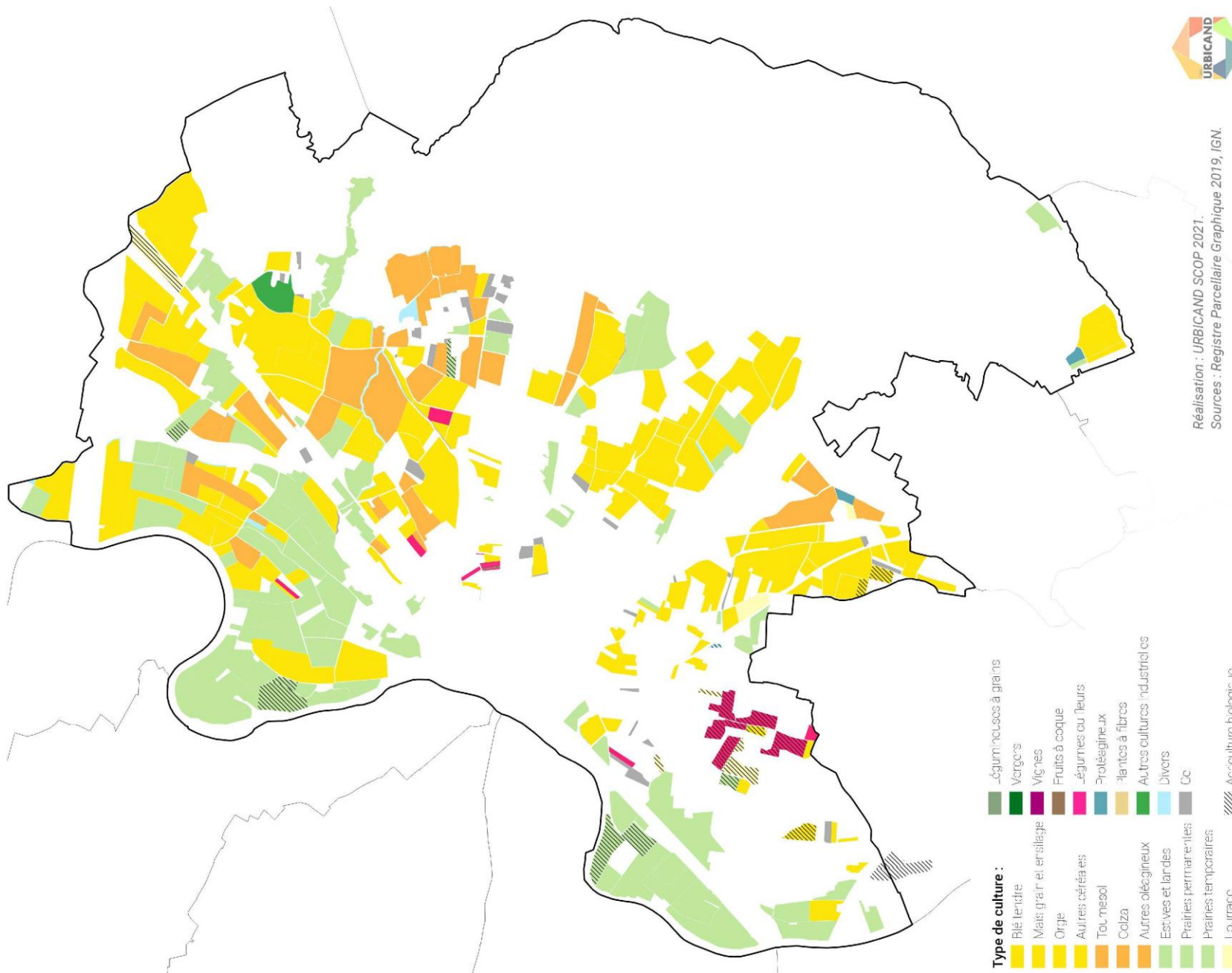
Le prix moyen des terres et prés libres de plus de 70 ha est en diminution, passant de 2940€/ha en 2018 à 2420€/ha en 2020 en Val de Saône (-14% sur 2019-2020 contre -8% à l'échelle départementale). Les terres et prés loués sont quant à eux passés de 2930€/ha à 3050€/ha (+1% entre 2019 et 2020 ; 0% en Côte-d'Or).

Type de culture	Superficie concernée en Côte d'Or (ha)	Superficie concernée à Auxonne (ha)
<i>Source RPG 2019</i>		
Prairies permanentes	24 507	396
Blé tendre	13 228	222
Divers	10 550	8
Orge	9 209	125
Gel (surfaces sans production)	8 027	22
Vignes	5 627	
Colza	4 702	13
Fourrage	4 540	16
Autres céréales	3 416	27
Maïs grain et ensilage	2 632	187
Prairies temporaires	2 406	15
Autres oléagineux	1 916	165
Protéagineux	907	3
Tournesol	836	
Autres cultures industrielles	815	8
Légume ou fleurs	785	24
Vergers	273	
Légumineuses à grains	193	
Estives et landes	114	
Plantes à fibres	30	
Fruits à coque	4	
Total général	94 717 ha	1 232 ha

Parcelles agricoles PAC par type de culture en Côte d'Or



Parcelles agricoles PAC par type de culture à Auxonne



Caractéristiques des exploitations

Plusieurs exploitations agricoles sont actives sur la commune d'Auxonne :

Dénomination	Activité	Effectifs salariés
EARL du Polygone (Sébastien Robardet – rue de Moissey)	Culture et élevage associés (légumes / viande charolaise)	
GAEC Germinier	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses Culture et élevage associés	1 à 2 salariés
EARL Servelle Moreau (La Feuillée)	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	1 à 2 salariés
EARL Les Maraîchers du Pré Velot (chemin de Rainans)	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	
SCEA Des Trois Maisons (Terre de Saône - rue des Trois Maisons)	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	
GAEC Patin Gilles	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	3 à 5 salariés
Annie Chauveaux (Point de Pierre)	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	
Laurent Berton (vieux chemin de Flammerans)	Culture et élevage associés	
Légumes Bio des Sables (Martin Amel – vieux chemin de Labergement)	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	
Vachon Primeur (rue de Chevigny)	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	0 salarié
EARL Écurie de la Cour (hameau de la Cour)	Élevage de chevaux et d'autres équidés	

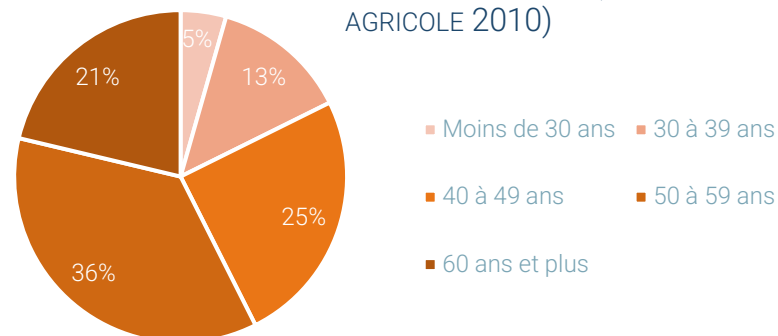
En 2010, le canton d'Auxonne (35 communes) comptait 192 exploitations agricoles, étendues sur plus de 16 500 hectares : 115 exploitations individuelles, 20 GAEC, 41 EARL, 12 autres sociétés civiles et 4 sous un statut autre.

70% de ces exploitations étaient engagées dans la production céréalière ; 60% produisaient des oléagineux. Moins de 30% produisaient des fourrages. Concernant l'élevage, 35% des exploitations pratiquaient l'élevage de vaches ou de bovins. Seules 8 exploitations élevaient des équidés, 2 des caprins et 9 des ovins.

Ces exploitations comptaient une population agricole (hors saisonniers) de 386 individus (dont 315 au sein de grandes ou moyennes exploitations) : 249 chefs d'exploitation et coexploitants, 55 conjoints non-exploitants mais actifs sur l'exploitation, 30 autres actifs familiaux et 52 salariés permanents. Auxonne comptait 59 unités de travail annuel pour une production brute standard de 2 855 000€.

En 2010, l'âge des chefs d'exploitation et coexploitants marquait déjà un fort vieillissement de la population agricole, avec plus de la moitié des exploitants ayant 50 ans ou plus. Les exploitants agricoles n'expriment à ce jour pas de problématiques spécifiques liées à la transmission des exploitations agricoles.

RÉPARTITION DES CHEFS D'EXPLOITATION ET COEXPLOITANTS PAR TRANCHE D'ÂGES (RECENSEMENT AGRICOLE 2010)



Débouchés économiques et diversification agricole

En 2010, près de 60 exploitations du canton d'Auxonne assuraient une commercialisation en circuits courts. A Auxonne, une dizaine de lieux de vente directe sont recensés, en particulier :

- | Prim'Frais (av. Général de Gaulle – produits fermiers locaux)
- | Polygone EARL (route de Moissey – produits fermiers)
- | Les Maraîchers du Pré Velot (route de Rainans – fruits et légumes bio)
- | Safran des Aulnes (Vieux chemin de Labergement – épices et dérivés)
- | Martin Armel (Vieux chemin de Labergement – légumes)
- | Eric Vachon (rue Jean Vachon – légumes)
- | Roger Vachon (rue de Chevigny – légumes)
- | Ets. Servelle (rue des Trois Maisons – fleurs).

Ces lieux de vente sont situés au centre-ville, ou au niveau des faubourgs où ils bénéficient d'une accessibilité renforcée par des axes routiers assurant le rabattement des quartiers résidentiels, ou directement sur le site de l'exploitation. Ils peuvent présenter des besoins spécifiques en aménagements : espaces de stationnement pour les visiteurs et les livraisons, accessibilité modes actifs, besoins en locaux supplémentaires, ...

À l'échelle du canton, 28 exploitations pratiquaient une activité en complément du travail directement lié à leur exploitation. Cette diversification a principalement pris la forme de travail à façon agricole, de transformation des productions, et d'hébergement (gîte à la ferme, ...).

L'économie agricole se caractérise également par l'existence d'établissements économiques qui ne dépendent pas systématiquement du secteur agricole mais directement liés à ce domaine (source SIRENE 2021) :

- | La coopérative agricole Dijon-Céréales, caractérisée par la présence d'un silo rue de Flammerans et présentant des enjeux d'aménagement spécifiques : ICPE avec périmètre d'éloignement, flux de véhicules agricoles et de poids-lourds à prendre en compte, ...
- | Bourgogne Espace Rural, coopérative agricole avec activité de commerce de gros (céréales, semences et aliments pour le bétail)
- | Matériel agricole Giacomel, situé au sein de la ZA Les Granges Hautes et possédant un vaste espace d'exposition extérieur servant de vitrine sur la RD905, en entrée de ville
- | Matériel agricole Penneçot, situé au niveau de la zone commerciale Casino (rue du Colonel Redoutey), présentant des enjeux de sécurisation de la traversée de la RN5, puisque déconnecté de l'espace de stationnement public.

Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est en cours d'élaboration à l'échelle de la Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val de Saône. Sa mise en œuvre pourra nécessiter la mise en place d'outils règlementaires spécifiques pour l'intégration des projets et des besoins de protection des espaces agricoles.

Un projet de création de cuisine centrale en lien avec la Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val de Saône, la Communauté de Communes Plaine Dijonnaise et la ville de Chevigny-Saint-Sauveur est à l'étude. La localisation n'est pas encore définie mais pourrait concerner la ville d'Auxonne.

Enjeux d'aménagement des espaces et activités agricoles

Plusieurs projets de développement ou de création de nouveaux bâtiments agricoles ont été recensés. Ils feront l'objet d'une prise en compte spécifique au travers du volet réglementaire du présent PLU.

Les principaux d'aménagement recensés suite à l'entretien réalisée avec les exploitants agricoles de la commune sont les suivants :

- | **la prise en compte des problématiques de déplacements agricoles**, certaines voies étant trop étroites pour le passage sécurisé des engins. Ces problèmes sont localisés et peu nombreux à l'échelle de la commune, mais certains axes majeurs restent difficiles à pratiquer (notamment l'avenue Général de Gaulle – RD905). Il s'agira en particulier de prévoir une largeur de voirie suffisante dans les secteurs à enjeux de déplacements agricoles et d'adapter la réglementation concernant les clôtures ;
- | **Éviter d'éventuels conflits d'usage entre les fonctions résidentielles et l'exploitation agricole**, dont les problématiques sont ici encore très localisées mais nécessitent de maîtriser les droits à bâtir au niveau des grandes étendues agricoles, et de veiller à la bonne transition entre espaces cultivés et habités ;
- | **Pérenniser le bon fonctionnement du silo à grains** situé rue de Flammerans, lié à l'absence de constructions à ses abords.

Il n'est pas recensé de projets ni de besoins de changement de destination de bâtiments agricoles isolés. Il n'est pas non plus recensé de projets concernant la construction de bâtiments liés à la diversification agricole (point de vente directe, première transformation, ...).

Les exploitants relèvent de nombreuses dégradations des cultures et des prairies

par les sangliers, dérangés et déplacés des forêts par l'activité cynégétique.

Le maintien des zones prairiales, notamment celles situées en zones inondables, représente enfin un enjeu important pour préserver leur rôle dans l'écrêtage des inondations en période de crue de la Saône.

2. LA FORÊT ET L'ACTIVITÉ FORESTIÈRE

En 2018, la forêt couvre plus de 40% de la superficie communale d'Auxonne (source CORINE Land Cover), contre 30% à l'échelle nationale. Près de 1 800 hectares de forêt sont ainsi répartis sur le territoire, dont 1 432 hectares au niveau de la forêt communale d'Auxonne (ou « forêt des Crochères ») qui regroupe 1384 hectares forestiers d'un seul tenant sur la partie est du territoire communal. Il s'agit de la plus grande forêt communale de Côte-d'Or et de l'ancienne Région Bourgogne. La forêt communale est intégralement gérée par l'ONF. Un plan de gestion des mares de la forêt communale a été mis en place depuis 2015.

Plusieurs petits massifs boisés viennent également rythmer les paysages de la plaine de Saône, notamment :

- Au sud du bourg, le bois « En Chardenot », d'environ 48 hectares et composé pour moitié de feuillus (dont des chênes) et pour l'autre d'une peupleraie. Il est bordé par le canal d'Auxonne à l'ouest et par la Ligne à Haute Tension à l'est, parallèlement à la RD24.
- À l'Est, le bois de Fourquoie (14 ha environ), en progression depuis les années 50 et en lien avec le travail de remembrement ayant permis des échanges entre parcelles boisées et parcelles cultivées dans une recherche d'optimisation des fonctionnalités des espaces.
- Au nord, le Bois d'Auxonne situé entre la forêt des Crochères et le bois de Flammerans. Il est peu menacé par l'urbanisation et n'a pas fait l'objet de véritables évolutions depuis les années 1950.

D'autres bosquets de superficie modeste sont implantés autour et au sein de l'enveloppe urbanisée d'Auxonne. Ces boisements pour certains historiques jouent un rôle dans l'animation des paysages et participent à renforcer la trame verte urbaine, constituant des réservoirs de biodiversité de qualité : boisement

autour de la Brizotte (ruelle de Richebourg), boisement ceinturant la station d'épuration (proche rue de Labergement), boisement séparant les zones d'activité Petite et Grande Plaine entre la rue de Chevigny et la rue de Moissey, ...



Composition des forêts

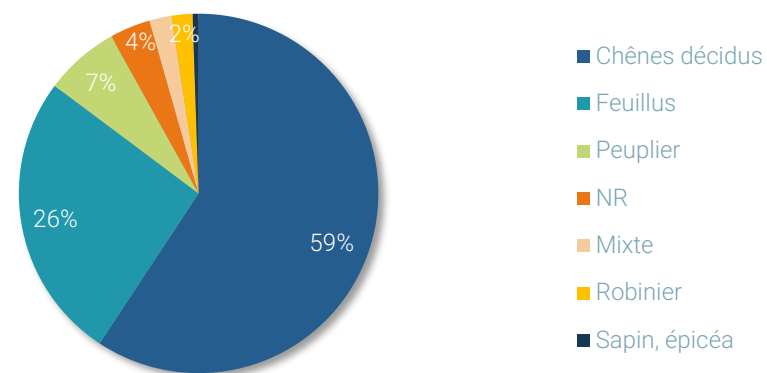
L'analyse des essences forestières fait ressortir une présence dominante du **chêne décidus**, essence présentant un intérêt économique majeur pour la commune :

- | Près de 60% des forêts de la ville d'Auxonne sont des forêts de chênes décidus (Chênes rouvres, chênes pédonculés), occupant environ 1 060 hectares boisés. 80% de la forêt communale d'Auxonne est ainsi composée de chênes ;
- | Un quart des forêts locales est composé de feuillus soit 466 ha (merisiers, frênes, charmes, aulnes, trembles, bouleau, tilleul, noisetier, érable, ...);
- | La présence de populiculture (culture de peupliers) est visible à travers une couverture forestière communale d'environ 7% soit 121 hectares de peupliers ;
- | Le reste de la couverture boisée (<10 ha) se répartit entre des forêts mixtes, des bois de robinier et la présence de quelques sapins ou épicéas.

Dans le cadre des travaux de la LGV Rhin-Rhône, la SNCF a mené des travaux de restauration d'une zone humide (Corne Jacquin) entre les communes d'Auxonne et de Flammerans, ayant mené à la coupe de 22 hectares de peupliers.

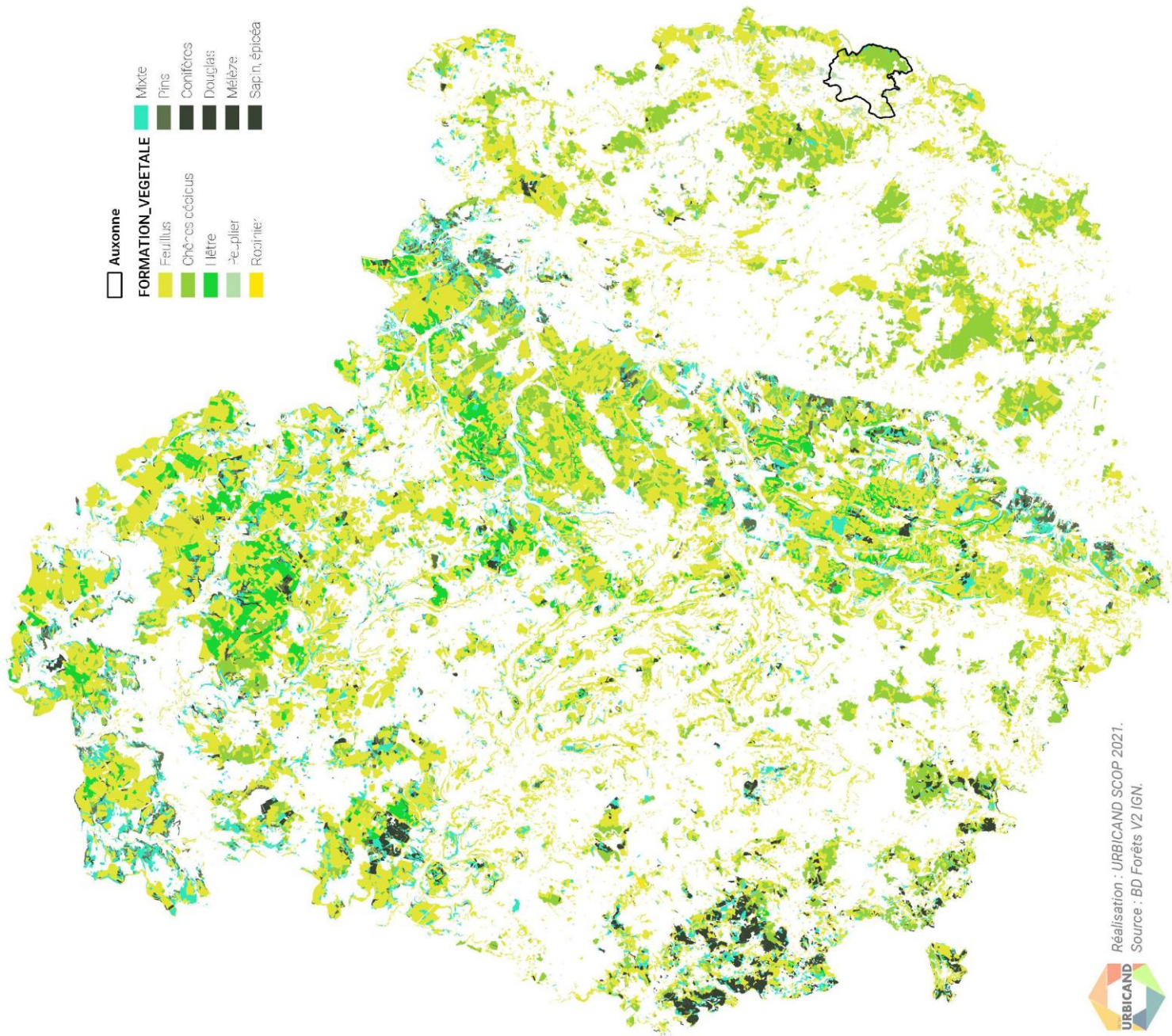
Il est à noter que le schéma régional de gestion sylvicole, approuvé en 2006, s'applique aux forêts privées sur le territoire d'Auxonne.

COMPOSITION DES FORÊTS (BD FORÊT V2 IGN 2021)

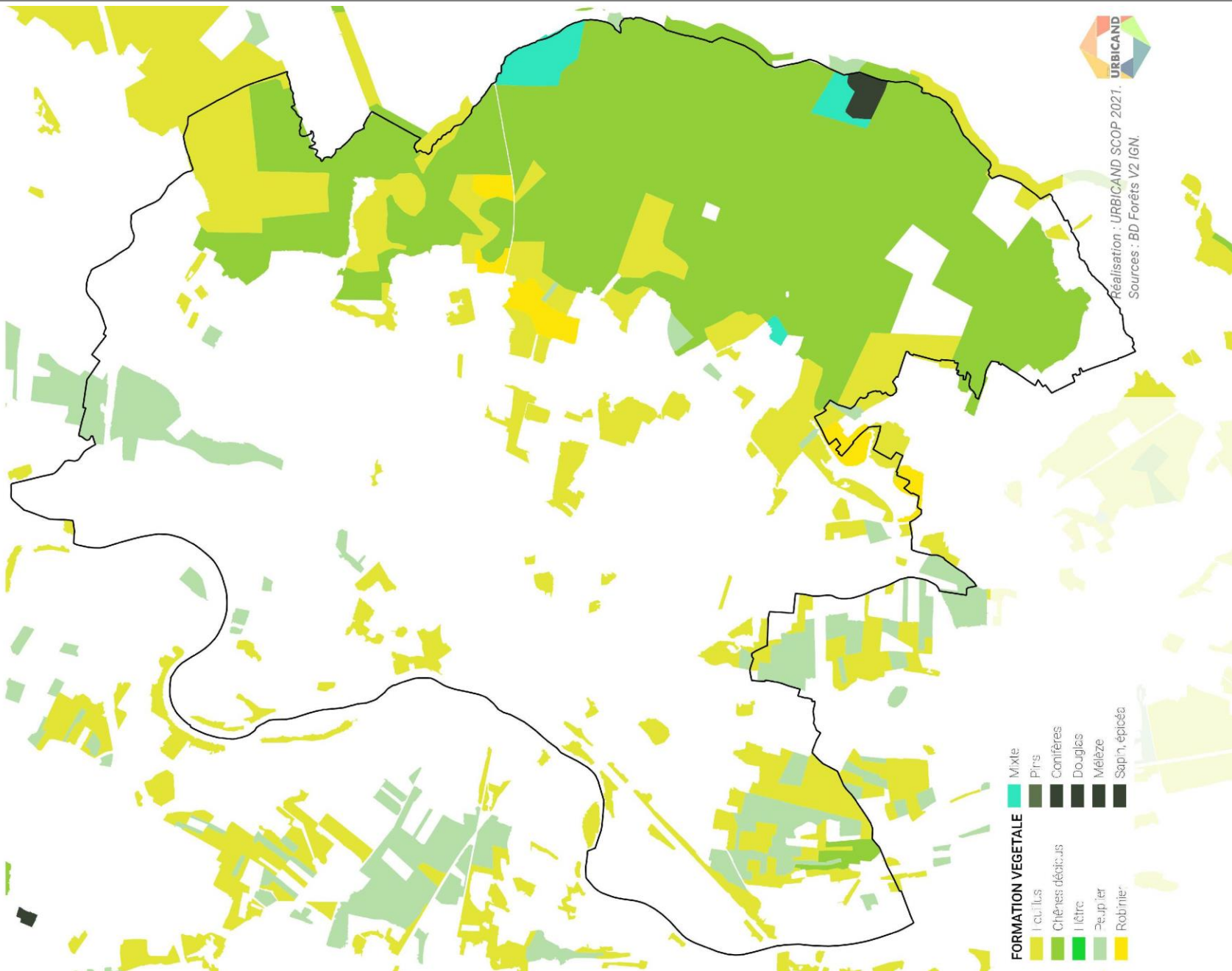


	Superficie en Côte d'Or (hectares)	Superficie à Auxonne (hectares)
Chênes décidus	63 217	1 064
Conifères	3 062	-
Douglas	6 814	-
Feuillus	192 988	466
Hêtre	21 864	-
Mélèze	488	-
Mixte	31 657	36
NC	1 486	-
NR	6 214	66
Peuplier	2 690	121
Pin laricio, pin noir	5 324	-
Pin sylvestre	4 736	-
Pins mélangés	1 594	-
Robinier	1 048	34
Sapin, épicéa	2 945	10
Total général	346 127 ha	1 796 ha

Formations végétales en Côte d'Or



Formations végétales à Auxonne



Activités forestières économiques et de loisirs

Plusieurs types d'activités permettent une valorisation économique directe ou indirecte de la forêt communale d'Auxonne :

- | **L'exploitation forestière** par l'ONF (coupe et vente des futaies pour le bois d'œuvre) ;
- | **Les affouages** proposés aux habitants ;
- | **L'activité cynégétique** (notamment chasse en battue du grand gibier, chasse silencieuse), organisée de mi-septembre à fin février. Une charte régionale signée entre le Comité Régional de la Randonnée Pédestre de Bourgogne-Franche-Comté et la Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté assure en partie la bonne cohabitation de ces deux activités sur le territoire communal ;
- | **Le 511e Régiment du Train utilise régulièrement le champ de tir** situé à l'orée de la Forêt des Crochères. Deux autres sites inclus dans le périmètre de la forêt communale sont utilisés par le club de tir sportif d'Auxonne ;
- | **La randonnée**, avec des sentiers permettant la valorisation touristique du massif forestier (Sentier forestier au départ de la Maison Forestière, inauguré en 2020).

Une Maison Forestière située route de Rainans est à disposition de l'ACCA et également utilisée par les agents de l'ONF et la mairie. Elle sert notamment de point de départ à plusieurs randonnées d'échelle locale. Une ancienne maison forestière, rue de Chevigny, a précédemment été utilisée pour accueillir une activité de bar et est aujourd'hui convertie à usage d'habitation.

Les entreprises liées à l'exploitation du bois sont en nombre réduit (moins de 5 recensées) et sont peu employeuses :

Établissements actifs dans le domaine de la sylviculture

Dénomination	Statut	Activité	Effectifs
GF de Chardenot	Groupement forestier	Sylviculture et autres activités forestières	-
M. Daniel Rozic	Entrepreneur individuel	Exploitation forestière	-
Ent. Denis Martin	Entrepreneur individuel	Exploitation forestière	6 à 9 salariés
M. Jean-Yves Loncle	Entrepreneur individuel	Services de soutien à l'exploitation forestière	-
GFR Martin	Groupement foncier rural	Sylviculture et autres activités forestières	-

Quelques activités de première et de seconde transformation du bois sur la commune d'Auxonne sont recensées sur le territoire, à savoir :

- | Ent. Rozic/Millière : petite activité de 1^{ère} transformation à destination de bois de chauffage ;
- | Ent. Martin : activité importante de transformation en différents bois-énergie : bûches, plaquettes forestières pour chaufferies, ...

On notera l'absence d'activités de transformation du bois à destination de matières premières (pour la construction, l'ameublement, ...), malgré de nombreux artisans valorisant la matière première à l'échelle locale (menuiseries, charpentiers, Granulés du Val de Saône, ...).

E. SYNTHÈSE DU VOLET SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

La ville d'Auxonne, forte de près de 8 000 habitants, occupe une place stratégique de « bourg-relais » à mi-distance entre des pôles métropolitains d'importance (Dijon, Dole et Besançon) et bénéficiant d'une accessibilité optimale, routière comme ferrée.

L'offre de services urbains dont dispose Auxonne permet son autonomie et renforce son rôle de centralité principale dans l'armature territoriale : elle possède les équipements de santé (hôpital et praticiens de santé libéraux), commerciaux (grandes et moyennes surfaces commerciales alimentaires et spécialisées, commerce et services de proximité), éducatifs et liés à l'enfance (lycée, collège, écoles et accueil périscolaire), sportifs, culturels et de loisirs (piscine, cinéma, équipements sportifs variés, ...), ... répondant à la quasi-totalité des besoins pouvant être exprimés par les différents types de ménages évoluant localement.

Son attractivité est également fortement liée à son cadre environnemental et paysager remarquable, offrant à ses habitants un cadre de vie agréable renforcé par un centre urbain au caractère patrimonial reconnu. La présence d'une activité agricole historique transparaît au travers de vastes espaces cultivés s'imbriquant avec la ville et ses hameaux et participant à conférer à la ville une identité rurale qualitative.

Ces caractéristiques rendent le bourg-centre particulièrement attractif auprès des actifs du bassin de vie élargi, puisqu'offrant des conditions de vie optimales à des distances maîtrisées de l'emploi. **Toutefois, Auxonne connaît plusieurs problématiques de développement à prendre en considération pour garantir un développement urbain cohérent et pour préserver ses qualités d'aujourd'hui.**

En premier lieu, les phénomènes de périurbanisation en cours depuis plusieurs dizaines d'années tendent à engendrer des déséquilibres démographiques à l'échelle du bourg : vieillissement accentué de la population, diminution rapide de la taille des ménages, départ des populations aisées en périphérie, ... Créant de fait plusieurs enjeux :

- | **Assurer la pérennité de l'offre en commerces, services et équipements représentant l'enjeu principal de la commune**, pour pouvoir continuer à répondre aux besoins de tous et maintenir l'emploi sur place, dépendant fortement de la sphère présente de l'économie. Les équipements scolaires notamment sont particulièrement fragilisés par ces processus.
- | **Faciliter le renouvellement et la diversification de la population municipale**, en veillant notamment à améliorer son attractivité auprès des jeunes ménages et des ménages aisés.
- | **Adapter l'offre en logements pour garantir la fluidité des parcours résidentiels à l'échelle locale**, en prenant en compte la grande variété des besoins des ménages, habitant ou à faire revenir sur Auxonne.

Ces enjeux « maîtres » devront s'accompagner d'une stratégie de développement urbain participant à améliorer le cadre de vie local qui présente parfois certains dysfonctionnements.

La sauvegarde du patrimoine bâti est menacée par une vacance aggravée des logements du centre ancien, la réhabilitation ayant été délaissée ces dernières décennies pour des raisons sociales, techniques et financières au profit de la construction neuve et des formes d'habitat individuelles. La limitation des concurrences pouvant exister entre ces deux modes de production est l'un des enjeux urbains les plus importants, et est liée à plusieurs « sous-enjeux »

thématiques :

- | **La maîtrise de l'offre foncière de terrains à bâtir et son encadrement** pour qu'elle participe à répondre, dans les prochaines années, aux besoins d'intérêt général en matière de diversification de l'offre en logements.
- | **L'amélioration de l'attractivité des logements anciens, par des politiques urbaines adaptées** : renforcement des modes doux pour limiter les nuisances liées à la voiture individuelle dans les tissus urbains denses (congestion, nuisances sonores et visuelles, place occupée dans l'espace public, ...), développement de la trame verte et bleue pour la qualité du cadre de vie, ...
- | **Veiller à assurer des coupures urbaines cohérentes entre les différentes formes urbaines de la commune**, qu'il s'agisse d'améliorer les connexions entre quartiers d'habitat périphériques et centralités, de mettre en cohérence les qualités paysagères des différents quartiers, ou d'engager la densification de secteurs stratégiques à l'échelle de la ville.

En matière d'emplois, Auxonne affiche une dépendance importante à la sphère de l'économie présentielle, renforcée par sa qualité de bourg-centre et par la présence du 511^e Régiment du Train assurant la présence de plusieurs centaines d'actifs au cœur même de la ville. Il existe cependant un noyau industriel et artisanal à conforter, visible par la présence de quelques établissements d'importance permettant de diversifier le profil de l'emploi. **L'enjeu pour Auxonne est ainsi d'accompagner le développement des entreprises existantes tout en permettant la création de petites activités industrielles et artisanales pour limiter le taux de dépendance économique au secteur présentiel.** Ce dernier se caractérise aussi par l'offre en grandes et moyennes surfaces périphériques dépassant largement les besoins du bassin de vie local, profitant de l'accessibilité d'Auxonne et des flux induits par sa localisation. **Les enjeux de revitalisation de la centralité du bourg-centre requièrent de porter une attention particulière à la**

maîtrise des concurrences de ces surfaces avec le petit commerce de centralité, qui doit être maintenu pour que tous, en particulier les populations les moins mobiles, puissent continuer à trouver réponse à leurs besoins de proximité.

Conforter les activités agricoles évoluant sur Auxonne constitue un enjeu notoire à la fois pour le bon fonctionnement de ce pan de l'économie mais également pour la préservation du cadre de vie : cohabitation avec les fonctions résidentielles, limitation de l'artificialisation des sols et maîtrise des risques inondation, rôle dans le grand paysage, pour la biodiversité, ... L'activité maraîchère exprime en particulier des besoins forts d'accompagnement, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, de la protection des terres de bonne qualité agroéconomique, et dans la réponse aux enjeux de développement des circuits courts : transformation des productions, vente locale, ...

L'activité touristique représente enfin sur Auxonne un potentiel économique peu valorisé malgré des atouts conséquents : cadre paysager enrichi de la présence de la Saône et de la forêt des Crochères, port de plaisance, Voie Bleue, patrimoine et Monuments Historiques, histoire locale, ... Il s'agit en particulier **d'assurer la bonne connexion des grandes itinérances touristiques avec le centre-ville et les aménités touristiques locales** (musée, office de tourisme, chemins de randonnée, ...) **et d'accompagner l'offre en hébergement touristique présentant des enjeux de développement et de diversification.**